



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CLIMATE
ANALYTICS

PLAN D' ACTIONS GENRES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BENIN (PAGCCB) 2023-2025

Juillet 2022



TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| LISTE DES TABLEAUX | 3 |
| LISTE DES FIGURES | 4 |
| LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES | 5 |
| RESUME EXECUTIF | 6 |
| 1. INTRODUCTION | 8 |
| 2. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE | 10 |
| 2.1. Clarification conceptuelle | 10 |
| 2.2. Approche méthodologique | 11 |
| 2.2.1. Justification du choix de l’horizon temporel du PAGCCB | 11 |
| 2.2.2. Démarche méthodologique | 12 |
| 3. SYNTHESE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNGCC 2021 – 2030) DU BENIN | 14 |
| 4. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PLAN D’ACTIONS GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BENIN | 16 |
| 4.1. Objectifs du Plan d’Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB) | 16 |
| 4.2. Composantes et principales actions | 16 |
| 4.2.1. Composante 1 : Informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | 16 |
| 4.2.2. Composante 2 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre | 18 |
| 4.2.3. Composante 3 : Autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques | 20 |
| 5. ACTIONS SPECIFIQUES AUX DIFFERENTS SECTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BENIN | 22 |
| 5.1. Principales actions spécifiques au secteur de l’agriculture | 22 |
| 5.2. Principales actions spécifiques au secteur de l’énergie | 24 |
| 5.3. Principales actions spécifiques au secteur de la foresterie | 26 |
| 5.4. Principales actions spécifiques au secteur des déchets | 26 |
| 5.5. Principales actions spécifiques au secteur des ressources en eau | 29 |
| 5.6. Principales actions spécifiques au secteur de la santé | 29 |
| 5.7. Principales actions dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains | 32 |
| 5.8. Principales actions dans le secteur du littoral | 32 |
| 5.9. Principales actions dans le secteur du tourisme | 32 |
| 6. FINANCEMENT DU PLAN D’ACTIONS GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BENIN | 36 |
| 6.1. Coût estimatif de la mise en œuvre du plan d’actions genre et changements climatiques | 36 |
| 6.2. Stratégie de mobilisation du financement | 36 |
| 7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PAGCCB | 38 |
| 7.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAGCCB | 38 |
| 7.2. Mécanisme de Suivi-Evaluation du PAGCCB | 40 |
| 8. CONCLUSION | 43 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES | 47 |
| ANNEXES | 50 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Synthèse de la PNGCC 2021 – 2030 du Bénin | 15 |
| Tableau 2 : Actions spécifiques au secteur de l’agriculture..... | 23 |
| Tableau 3 : Actions spécifiques au secteur de l’énergie | 25 |
| Tableau 4 : Actions spécifiques pour le secteur de la foresterie | 27 |
| Tableau 5 : Actions spécifiques pour le secteur des déchets | 28 |
| Tableau 6 : Actions spécifiques pour le secteur des ressources en eau | 30 |
| Tableau 7 : Actions spécifiques pour le secteur de la santé | 31 |
| Tableau 8 : Actions spécifiques pour le secteur des Infrastructures et aménagements urbains..... | 33 |
| Tableau 9 : Actions spécifiques pour le secteur du littoral..... | 34 |
| Tableau 10 : Actions spécifiques pour le secteur du tourisme | 35 |
| Tableau 11 : Coût estimatif de la mise en œuvre du PAGCCB..... | 36 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Démarche globale d'élaboration du PAGCCB | 13 |
| Figure 2 : Principales actions de la composante 1 | 17 |
| Figure 3 : Principales actions de la composante 2 | 19 |
| Figure 4 : Principales actions de la composante 3 | 21 |
| Figure 5 : Organigramme du cadre institutionnel de mise en œuvre du PAGCCB | 40 |

LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

| | | |
|-------------|---|---|
| CA | : | Climate Analytics |
| CCNUCC | : | Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CDN | : | Contributions Déterminées au niveau Nationale |
| DGEC | : | Direction Générale de l'Environnement et du Climat |
| DGFRN | : | Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles |
| DPP | : | Direction de la Programmation et de la Prospective |
| EIGE | : | European Institute for Gender Equality |
| FNEC | : | Fonds National pour l'Environnement et le Climat |
| FNUAP | : | Fonds des Nations Unies pour la population |
| GIEC/IPCC | : | Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat / Intergovernmental Panel on Climate Change |
| GIZ | : | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| INF | : | Institut National de la Femme |
| MAEP | : | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| MCAT | : | Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme |
| MCVDD | : | Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable |
| MDC | : | Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale |
| MDGLAAT | : | Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire |
| MFSN | : | Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale |
| MEM | : | Ministère de l'Eau et des Mines |
| MIT | : | Ministère des Infrastructures et des Transports |
| MS | : | Ministère de la Santé |
| ODD | : | Objectifs du Développement Durable |
| OFED / WEDO | : | Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement / Women's Environment & Development Organization |
| OMS | : | Organisation Mondiale de la Santé |
| PC2D | : | Programme de Croissance pour le Développement Durable |
| PNA | : | Plan National d'Adaptation aux changements climatiques |
| PND | : | Plan National de Développement |
| PNUD | : | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| TdR | : | Termes de Référence |
| FNUAP/UNFPA | : | Fonds des Nations unies pour la population / United Nations Population Fund |

RESUME EXECUTIF

Le Bénin a ratifié la plupart des conventions et accords internationaux en matière de gestion des changements climatiques. **Cette adhésion aux engagements internationaux s'est manifestée par l'élaboration, au plan national, de plusieurs documents de politique dont la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021-2030).** La vision du PNGCC est : « ***Le Bénin est, en 2030, un pays résilient aux changements climatiques avec une capacité adaptative suffisante et des mécanismes appropriés d'anticipation et de réaction face aux risques climatiques, une croissance à faibles émissions de carbone, et dont les institutions, organisations, entreprises et citoyens adoptent des pratiques, attitudes et comportements climato sensibles*** ». Malgré la volonté politique manifeste du Bénin, les changements climatiques affectent les hommes et les femmes différemment ce qui constitue un défi fondamental à la réalisation de la pleine égalité femme-homme. D'où, la nécessité d'un document qui définit un cadre pour l'intégration des changements climatiques dans la promotion du genre au Bénin.

C'est dans ce contexte que le Bénin a entrepris l'élaboration d'un plan national genre et changements climatiques non seulement pour se conformer aux engagements pris au niveau international mais aussi pour combler certains gaps dans l'application des politiques et stratégies nationales de gestion des changements climatiques. **L'objectif du Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB) est de promouvoir l'intégration effective du genre dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques de façon équitable pour les hommes et des femmes.** Les principales actions du PAGCCB sont de : (i) mobiliser les acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques transformatrices du genre, (ii) renforcer les capacités des structures et des décideurs, techniciens et populations pour des actions climatiques transformatrices du genre et (iii) autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques. En plus des actions communes à l'ensemble des neuf (09) secteurs impactés par les changements climatiques, des actions spécifiques à chacun des secteurs ont été prévues.

Le coût total de la mise en œuvre du PAGCCB est estimé à **huit milliards cent seize millions quatre cent quatre-vingt mille (8.116.480.000) francs CFA**. Il est réparti entre le coût des trois composantes et celui des actions spécifiques de chacun des neuf (09) secteurs. La mise en œuvre du PAGCCB sera assuré à travers une stratégie de financement qui intègre la contribution du budget national et des communes, les mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et

financières nationale. Le PAGCCB étant un plan de mise en œuvre des orientations stratégiques de la PNGCC, il garde le même cadre institutionnel de mise en œuvre. Le PAGCCB sera portée politiquement par le ministère en charge des changements climatiques de concert avec les ministères sectoriels concernés.

Enfin, le PAGCCB devra être affiné et mis à jour en permanence pour refléter les circonstances nationales, les nouvelles connaissances scientifiques sur le changement climatique et les nouveaux développements dans les négociations internationales sur les changements climatiques. La promotion de la bonne gouvernance, à travers l'environnement favorable requis pour la transparence et l'établissement de rapports, est un élément essentiel pour la mise en œuvre réussie de ce plan, et améliorera les processus et les structures pour une prise de décision efficace. Il encouragera la participation et l'engagement des parties prenantes, et maintiendra une volonté et un engagement politiques forts.

1. INTRODUCTION

La République du Bénin s'est engagée, depuis des années, à poser des actions concrètes dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques en ratifiant plusieurs accords dont notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 30 juin 1994 et l'Accord de Paris le 31 octobre 2016. Cette adhésion du Bénin aux conventions et autres accords internationaux en matière de lutte contre les changements climatiques s'est traduite entre autres par :

- le vote et la promulgation de la loi N°2018-18 du 06 Août 2018 sur les Changements Climatiques en République du Bénin ;
- l'élaboration de la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021-2030) en Août 2020 ;
- la rédaction de plusieurs Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques dont le dernier en mai 2022,
- l'élaboration des Contributions Déterminées au niveau National en 2017 et en 2021 ;
- la rédaction de trois Communications Nationales (2001, 2011 et 2019) ;
- l'adoption de la Stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (2016-2025).

Un autre engagement pris par le Bénin au niveau international est l'intégration du genre dans les politiques climatiques. En effet, la décision 21/CP.22 relative aux questions de genre et changements climatiques prise lors de la Conférence des Parties de novembre 2016 (CCNUCC, 2017), a poussé la CCNUCC à adopter son tout premier plan d'action pour l'égalité des sexes lors de la Conférence des Parties de novembre 2017 (CCNUCC, 2018). Ce plan d'action pour l'égalité des sexes de la CCNUCC a été élaboré dans le cadre du programme de travail de Lima relatif au genre et vise à faire en sorte que les femmes participent pleinement, réellement et sur un pied d'égalité aux politiques climatiques (CCNUCC, 2018, p. 15). Ce plan vise aussi à promouvoir des politiques climatiques favorisant l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective de genre dans la mise en œuvre de la Convention et l'action des Parties (CCNUCC, 2018, p. 15). En décembre 2019, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail quinquennal renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes. C'est dans ce contexte que le Bénin a entrepris l'élaboration d'un plan national genre et changements climatiques non seulement pour se conformer aux engagements pris au niveau international mais aussi pour combler certains gaps dans l'application des politiques et stratégies nationales de gestion des changements climatiques.

L'égalité entre l'homme et la femme a toujours été la préoccupation du Bénin depuis que l'Organisation des Nations Unies s'est engagée, en 1946, dans la promotion d'un cadre favorable à un développement qui génère de façon équitable, des bénéfices aussi bien pour l'homme que pour la femme. Ainsi, le Bénin a ratifié plusieurs conventions et autres accords internationaux en matière d'élimination de toutes formes de discriminations dans les rapports homme et femme. Pour mettre en œuvre les différents engagements, le Bénin a adopté la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) en mars 2009, dont la vision est : « *A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable* » (MFSN et MDGLAAT, 2008, p.29). Mais la PNPG n'a pas abordé pas les questions relatives aux changements climatiques comme une cause de dégradation des conditions de vie des couches vulnérables dont notamment des femmes. Pour combler cette lacune, la Politique Nationale de Gestion des Changements climatiques (PNGCC 2021 – 2030) a visé, entre autres, la réduction des inégalités de genre en prévoyant des actions stratégiques de *renforcement des capacités des femmes pour promouvoir leur leadership en matière de résilience communautaire et de politiques climatiques nationales et internationales sensibles au genre* (Axe 1.1.3) et de *promotion des actions de résilience sensible au genre en lien avec les changements climatiques* (Axe 2.1.1) (MCVDD, 2020). Malgré la volonté politique manifeste du Bénin, l'écart entre les droits juridiques et les normes socio-culturelles continuent de poser un défi fondamental à la réalisation de la pleine égalité femme-homme. D'où, la nécessité d'un document qui définit un cadre pour l'intégration des changements climatiques dans la promotion du genre au Bénin. Selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) (2021), les impacts des changements climatiques affectent différemment les régions, les générations, les classes d'âge et les sexes. Les personnes les plus vulnérables et discriminées notamment les femmes, les filles et les personnes vivant avec un handicap subissent et subiront plus durement les impacts des changements climatiques (UNFPA et WEDO, 2009). En effet, la répartition inéquitable des droits, des ressources et du pouvoir, de même que des règles et normes culturelles, entravent les capacités de nombreuses couches sociales particulièrement les plus vulnérables à accéder aux mesures d'adaptations et d'atténuations prévues au niveau national. L'intégration du genre dans les stratégies de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques est une question d'équité et d'égalité (EIGE, 2013).

Dans ce contexte, un plan d'actions de gestion des changements climatiques intégrant les aspects genre est important pour le Bénin. Ainsi, pour corriger les inégalités systématiques entre les hommes et les femmes et doter les couches les plus vulnérables d'options efficaces de gestion des changements climatiques, l'Etat béninois, avec l'appui de Climate Analytics (CA), a élaboré le présent document intitulé « **Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB)** ». Ce plan traduit en

actions les orientations stratégiques contenues dans la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021 – 2030).

2. CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

2.1. Clarification conceptuelle

Pour une compréhension harmonisée et sans équivoque, la clarification de certains concepts est indispensable. Cette clarification concerne les concepts suivants : genre et égalité de genre.

Genre : La notion de genre retenue dans ce plan est celle adoptée par le Bénin dans sa Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) en 2009. Ainsi dans ce PAGCC, *le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales. Il renvoie à des rapports sociaux (inégaux ou non) existant entre les deux catégories sociales que sont les hommes et les femmes et ceci, dans tous les domaines (éducation, santé, accès aux ressources, participations aux instances de décisions ...) et à tous les niveaux (individuel, familial, communautaire, national et international). Le genre est alors une donnée socioculturelle, un produit de l'histoire qui peut subir des variations d'un milieu à l'autre et/ou des changements d'une époque à l'autre* (MFSN et MDGLAAT, 2008, p.50).

Egalité de genre : L'égalité de genre fait référence à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. L'égalité de genre ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront les mêmes mais plutôt que les droits, les responsabilités et les opportunités des personnes ne dépendront pas du fait qu'elles soient nées de sexe masculin ou féminin. L'égalité de genre implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes (OSAGI, 2001). Cette définition a été retenue par l'ONU Femmes et constitue le guide de toutes ses actions.

Encadré 1 : Inégalités du genre et situation des femmes au Bénin

L'organisation socioculturelle des populations au Bénin perpétue de nombreuses pratiques discriminatoires et entretient les inégalités de genre surtout en défaveur des femmes et des filles dans tous les domaines de la vie socio-économique. Malgré la promulgation de plusieurs lois, la ratification de nombreux instruments juridiques et le développement d'un cadre institutionnel protégeant et favorisant les droits des femmes et des filles depuis les années 2000, les disparités de genre persistent et se retrouvent dans de nombreux secteurs de développement. En témoigne les indicateurs suivants :

- Indice de Développement de Genre (IDG) est de 0,855 en 2019, plaçant le Bénin dans le groupe des pays où le niveau d'égalité femmes-hommes dans l'indice de développement humain (IDH) est bas ;
- Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 0,612 place le Bénin au 148ème rang sur 162 pays en 2019 ;
- Indice de l'égalité de genre en Afrique montre un niveau d'inégalité globalement élevé entre les femmes et les hommes au Bénin avec une valeur de 0,433 indiquant un écart de genre de près de 57% ;
- en 2013, seulement 18,54% des personnes chargées des directions au niveau national et départemental ou encore dans les structures sous-tutelle des ministères étaient des femmes ;
- le parlement de la 8^{ième} législature (2019 – 2023) présente un taux de représentativité de 7,22% de femmes et l'on ne dénombre que trois (03) femmes élues sur les 77 maires issues des élections communales de 2020 soit 03,89 % ;
- en 2022, cinq (05) femmes (20,83%) sont ministres sur les 24 membres que compte le Gouvernement Béninois.

Encadré 2 : Genre et changements climatiques

1. Les impacts des changements climatiques ne sont pas neutres sur le plan du genre (Vincent *et al.*, 2014; UNFCCC, 2015; UNFCCC, 2018).
2. Les changements climatiques ont des effets différenciés selon le genre dans tous les pays du monde et par conséquent, les réponses à ces impacts, que ce soit au niveau politique ou au niveau du terrain dans les communautés vulnérables, doivent répondre aux questions de genre (Réseau mondial de PNA et CCNUCC, 2019).
3. Les différences existantes entre les hommes et les femmes aux niveaux de leurs statuts sociaux, de leurs capacités à participer aux instances de prise de décisions et de leur accès aux ressources et biens de production aggravent les impacts différenciés des changements climatiques (BAD, 2021).
4. Les perturbations pluviométriques aggravent la disponibilité et l'accessibilité à l'eau ce qui impacte le temps que les femmes et les filles consacrent à cette tâche. Les longues séquences de sécheresse induiront donc un accroissement du temps consacré au travail non productif des femmes (les travaux domestiques en général).
5. L'adoption d'une approche de gestion qui répond aux questions de genre contribuera à aligner les politiques et stratégies climatiques à d'autres engagements tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
6. Plusieurs pays ont adopté une Stratégie Genre et Changements Climatiques et la Jordanie en est le premier en 2010 suivi par Haïti et l'Égypte en 2011 (voir détails en annexe 2).

2.2. Approche méthodologique

2.2.1. Justification du choix de l'horizon temporel du PAGCCB

L'horizon du PAGCCB a été fixé à 2025 pour s'assurer de la cohérence entre les différentes mesures de lutte contre les changements climatiques et les engagements internationaux pris par le Bénin pour favoriser l'égalité de genre. Comme indiqué plus haut, le PAGCCB traduit en actions les orientations stratégiques définies par la PNGCC. Ainsi, en fixant l'horizon de ce plan à 2025, l'objectif visé est de faire l'évaluation à mi-parcours des différentes actions entreprises et de prendre les mesures correctives, le cas échéant, afin d'assurer l'atteinte de la vision de la PNGCC en 2030. De plus, l'horizon 2025 correspond à celui de certains documents de planification au plan national dont

notamment la vision prospective du Bénin 2025 Alafia, le Plan National de Développement (2018-2025) et la Politique Nationale de Promotion du Genre.

2.2.2. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour l'élaboration du PAGCCB est participative et basée sur la recherche de consensus entre les acteurs à différents niveaux et l'équipe d'experts. Cette approche méthodologique retenue pour l'élaboration du présent document suit les lignes directrices recommandées par les institutions spécialisées telles que la CCNUCC, le Réseau Mondial de PNA (Réseau Mondial de PNA et CCNUCC, 2019) et l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (IUCN, 2013). Elle respecte également les orientations contenues dans le guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales rédigé par le Ministère du Plan et du Développement (MPD) en 2020 (MPD, 2020). Conformément à l'objectif fixé, l'approche utilisée a visé : (i) la production de livrables adaptés, pratiques et de qualité, (ii) des sessions/ateliers de discussions, (iii) et la préparation des outils et mécanismes adaptés permettant la dissémination des connaissances en tenant compte des capacités et des conditions de coordination et de communication interne et externe existantes.

L'élaboration du PAGCCB a nécessité une série d'activités (**Figure 1**) dont la première est la phase de lancement et de préparation des analyses (**Phase 1**). Elle a démarré par l'organisation de séances de cadrage avec les cadres de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) du Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). Ces séances ont permis d'harmoniser les points de vue et les attentes des acteurs et des actrices et de retenir les objectifs de la mission. Elles ont également permis le partage d'expériences et de documentation. De plus, ces séances ont été l'occasion de collecter les contacts des parties prenantes et l'appropriation du rôle de chacun dans l'élaboration du PAGCCB.

La phase 1 de l'élaboration du PAGCCB a permis de réaliser un état des lieux de la documentation disponible sur la prise en compte du genre dans les politiques climatiques (atténuation et adaptation aux changements climatiques) du Bénin, de la sous-région et d'autres continents. Durant cette phase, l'analyse du cadre législatif, institutionnel et politique en lien avec le genre et les changements climatiques a été effectuée. La collecte et l'analyse des documents pertinents ont été également effectuées. Cette première série d'activités a permis de disposer d'une base d'informations, de définir les principales étapes d'élaboration du plan. Elle s'est achevée par l'élaboration et la validation des Termes de Références (TdR) de la mission, la revue documentaire et l'identification de l'ensemble des parties prenantes.

La deuxième phase a consisté essentiellement en la consultation des parties prenantes (acteurs gouvernementaux, société civile, institutions académiques nationales et internationales, etc.), à partir

d'un guide d'entretien, afin de compléter les informations collectées dans les documents. Cette phase d'entretien a permis de diagnostiquer les problèmes dont souffrent et dont souffriront les femmes, filles et personnes vivant avec un handicap en matière de gestion des changements climatiques. Ensuite, les principales parties prenantes ont été invitées à analyser les propositions et harmoniser les positions des différents acteurs et actrices. Cette activité a nécessité l'organisation d'un atelier de consultation et d'harmonisation à Bohicon du 25 au 27 mai 2022. Des présentations/communications et des travaux de groupes suivis de séances plénières ont meublé l'agenda de l'atelier. Au cours de cet atelier, les objectifs, les composantes et les actions prioritaires du Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques ont été adoptés et le plan de rédaction du rapport validé. (Phase 2).

La troisième phase de l'élaboration du PAGCCB a consisté en la rédaction du rapport. Elle a été consacrée au traitement et à l'analyse des données recueillies auprès des acteurs concernés. L'analyse des données a débouché sur la finalisation des actions globales et sectorielles qui ont été discutées, harmonisées et validées lors de l'atelier de pré-validation qui s'est tenue à Cotonou, le 12 Juillet 2022. Cet atelier de pré-validation a permis également d'effectuer le costing des différentes actions prévues dans le PAGCCB. Le plan ainsi finalisé est amendé par les parties prenantes et validées lors d'un atelier de validation qui a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes (Phase 3).

Enfin, le Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques finalisé a été mis à la disposition du gouvernement béninois. Le plan est disséminé aux acteurs au niveau sectoriel et local pour appropriation (Phase 4).

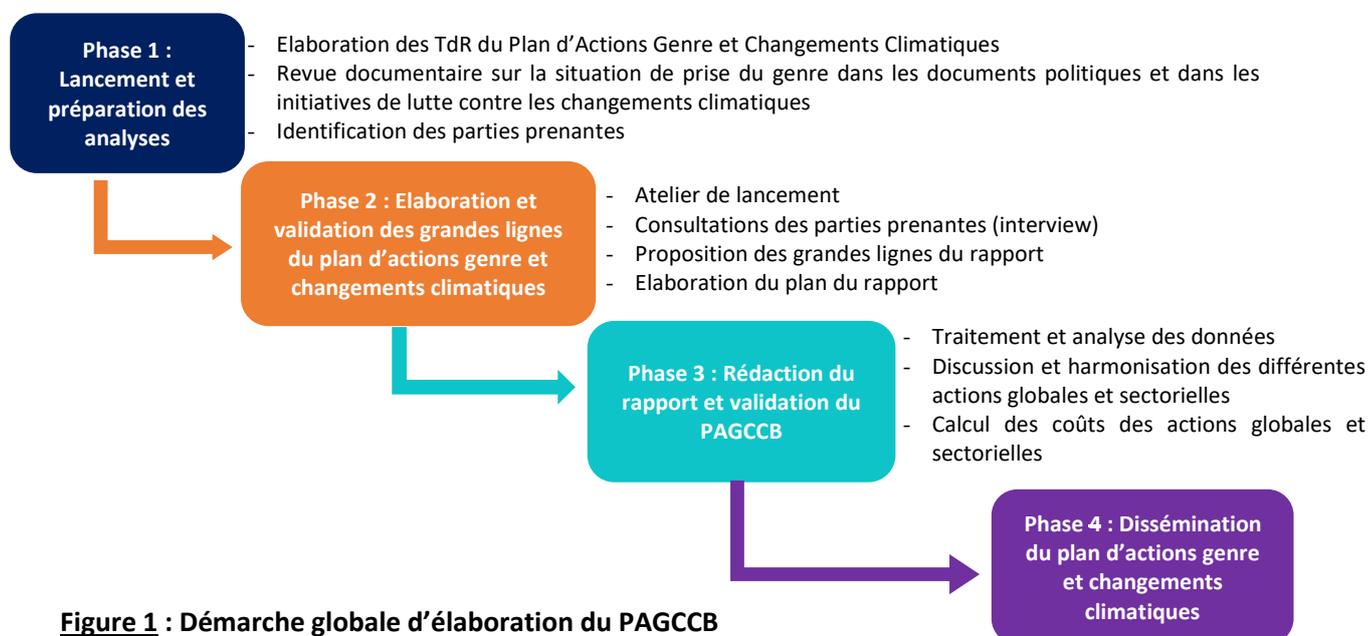


Figure 1 : Démarche globale d'élaboration du PAGCCB

3. SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PNGCC 2021 – 2030) DU BÉNIN

Cette section présente un bref aperçu de la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021 – 2030) du Bénin. Elle expose donc la vision de la PNGCC (Encadré) et résume ses orientations stratégiques, ses axes et ses actions dans le Tableau 1.

Vision de la PNGCC 2021 – 2030

« Le Bénin est, en 2030, un pays résilient aux changements climatiques avec une capacité adaptative suffisante et des mécanismes appropriés d'anticipation et de réaction face aux risques climatiques, une croissance à faibles émissions de carbone, et dont les institutions, organisations, entreprises et citoyens adoptent des pratiques, attitudes et comportements climato sensibles » (MCVDD, 2020, p. 32).

Les différentes actions prévues dans le présent plan se basent sur l'ensemble des trois orientations stratégiques de la PNGCC 2021 – 2030 et plus spécifiquement sur trois axes de l'orientation stratégique 1 (**Axe 1.1.1**, **Axe 1.1.2** et **Axe 1.1.4**), les deux axes de l'orientation stratégique 2 (**Axe 2.1.1** et **Axe 2.2.1**) et un axe de l'orientation stratégique 3 (**Axe 3.1.1**).

Tableau 1 : Synthèse de la PNGCC 2021 – 2030 du Bénin

| Orientations stratégiques | Objectifs stratégiques | Axes | Actions / résultats entendus |
|--|---|--|--|
| <p>Orientations Stratégiques 1 :</p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles pour faire face efficacement aux changements climatiques</p> | <p>Objectif stratégique 1.1 : Disposer d'une base de ressources humaines, institutionnelles et matérielles en quantité et en qualité suffisantes</p> | <p>Axe 1.1.1 : Promotion de l'éducation formelle, non formelle et informelle en matière des changements climatiques</p> | <p>Mettre l'éducation de l'Homme au centre de la gestion des changements climatiques.</p> |
| | | <p>Axe 1.1.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et matérielles</p> | <p>(i) renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel ; (ii) renforcement des décisions et actions en matière de changements climatiques ; (iii) accompagnement des institutions et la décentralisation de toutes les interventions en matière des changements climatiques en vue de toucher les couches les plus vulnérables.</p> |
| | | <p>Axe 1.1.3 : Renforcement des capacités dans les domaines connexes</p> | <p>Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités dans les différents secteurs connexes.</p> |
| | | <p>Axe 1.1.4 : Recherches action en matière de changement climatique</p> | <p>(i) développement de plateformes multi-acteurs d'innovation sur les différentes thématiques des changements climatiques ; (ii) développement de l'expertise outre que celle académique en matière de changements climatiques.</p> |
| <p>Orientations Stratégiques 2 :</p> <p>Promotion d'un développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques dans tous les secteurs de développement</p> | <p>Objectif stratégique 2.1 : Renforcer des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé, l'énergie, le tourisme, le littoral, infrastructure</p> | <p>Axe 2.1.1 : Adaptation aux changements climatiques</p> | <p>(i) promotion des modes de consommation et de production durables ; (ii) la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et des écosystèmes ; (iii) la mise en place d'un système multirisque d'alerte précoce et de gestion efficace des catastrophes et des calamités naturelles.</p> |
| | <p>Objectif stratégique 2.2 : Contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serres dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'énergie, procédé industriel et des déchets</p> | <p>Axe 2.2.1 : Atténuation des Changements climatiques</p> | <p>(i) promotion des sources d'énergie propre et/ou renouvelable ; (ii) rationalisation de l'utilisation du bois énergie et amélioration du taux d'accès aux sources d'énergie moderne (biogaz, énergies nouvelles et renouvelables).</p> |
| <p>Orientations Stratégiques 3 :</p> <p>Gouvernance des changements climatiques</p> | <p>Objectif stratégique 3.1 : Optimiser la gestion des changements climatiques</p> | <p>Axe 3.1.1 : Gestion des changements climatiques</p> | <p>(i) renforcer les organes de gestion et de coordination en charge des changements climatiques ; (ii) mettre en place un système de suivi évaluation et de capitalisation des acquis en matière de gestion des changements climatiques.</p> |
| | | <p>Axe 3.1.2 : Recherche de financement et de mobilisation des ressources pour la gestion des changements climatiques</p> | <p>(i) appuyer le développement de projets sur les principaux mécanismes de financement ; (ii) développer les partenariats stratégiques à travers la coopération et la coopération triangulaire pour la mobilisation de financements pour le climat.</p> |
| | | <p>Axe 3.1.3 : Transfert de technologies</p> | <p>(i) développer des mesures de valorisation des technologies climatiques ; (ii) développer des mesures d'accessibilité aux technologies climatiques.</p> |

4. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PLAN D’ACTIONS GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BENIN

4.1. Objectifs du Plan d’Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB)

L’objectif du PAGCCB est de promouvoir l’intégration effective du genre dans la mise en œuvre des mesures d’atténuation et d’adaptation aux changements climatiques de façon équitable pour les hommes, des femmes et les personnes vulnérables.

De façon spécifique, le PAGCCB vise à :

- (i) informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre ;
- (ii) renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre ;
- (iii) autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques.

4.2. Composantes et principales actions

4.2.1. Composante 1 : Informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre

L’orientation stratégique 1 de la PNGCC vise le « **Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles** ». La réalisation de cette orientation stratégique permettra de mettre à la disposition du pays des ressources humaines et des structures capables de contribuer de manière efficace et efficiente à la résolution des problèmes que posent les changements climatiques aux femmes, jeunes et personnes en situation de handicap afin de garantir un développement faible en émission de carbone et résilient aux changements climatiques. Alors, l’objectif de la composante 1 du PAGCCB est de mobiliser les acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques transformatrices du genre. Pour ce faire, il s’agira de :

- **améliorer la connaissance et la compréhension des communautés sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre ;**
- **sensibiliser les acteurs institutionnels et communautaires sur les politiques et initiatives de lutte contre les changements climatiques transformatrices du genre ;**
- **mettre en œuvre les initiatives locales de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires au niveau décentralisé sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques.**

Les principales actions de la composante 1 du PAGCCB sont présentées dans la Figure 2 suivante.

2023

2025



Figure 2 : Principales actions de la composante 1

4.2.2. Composante 2 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre

L'orientation stratégique 1 de la PNGCC vise le « **Renforcement des capacités institutionnelles, individuelles, et matérielles** ». La réalisation de cette orientation stratégique permettra de mettre à la disposition du pays des ressources humaines et des structures capables de contribuer de manière efficace et efficiente à la résolution des problèmes que posent les changements climatiques aux femmes, jeunes et personnes en situation de handicap afin de garantir un développement faible en émission de carbone et résilient aux changements climatiques. Alors, la composante 2 du PAGCCB a pour but de renforcer les capacités des structures et des décideurs, techniciens et populations pour des actions climatiques transformatrices du genre. Pour ce faire, il faudra :

- **renforcer les capacités des cadres et des techniciens pour des actions climatiques transformatrices du genre ;**
- **renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur les interrelations entre changements climatiques et genre ;**
- **soutenir le développement des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels.**

Les principales actions retenues pour la composante 2 du PAGCCB sont exposées dans la

Figure 3 ci-dessous.

2023

2025

COMOSANTE 2

Sous-composante 2.1 : Renforcer les capacités des cadres et des techniciens pour des actions climatiques transformatrices du genre

Action 2.1.1 : Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités des cadres et des techniciens ;

Action 2.1.2 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des cadres et des techniciens ;

Action 2.1.3 : Renforcement des capacités des cadres et des techniciens.

Sous-Composante 2.2 : Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur les interrelations entre changements climatiques et genre

Action 2.2.1 : Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap ;

Action 2.2.2 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap ;

Action 2.2.3 : Renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap.

Sous-Composante 2.3 : Soutenir le développement des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels

Action 2.3.1 : Organisation des plaidoyers pour la prise en compte des interrelations entre les changements climatiques et le genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels ;

Action 2.3.2 : Conception et validation des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels ;

Action 2.3.3 : Formation des cadres sur les outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels.

Figure 3 : Principales actions de la composante 2

4.2.3. Composante 3 : Autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques

Les orientations stratégiques 2 et 3 de la PNGCC visent « *la promotion d'un développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques dans tous les secteurs de développement (Orientation Stratégique 2) et l'Optimisation de la gestion des changements climatiques (Orientation Stratégique 3)* ». La réalisation de ces orientations stratégiques permettra de : (i) renforcer des mesures d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, les ressources en eau, la santé, l'énergie, le tourisme, le littoral, les infrastructures et (ii) contribuer à la réduction des émissions des gaz à effets de serres dans les secteurs de l'agriculture, la foresterie, l'énergie, procédé industriel et des déchets. Il s'agira donc de :

- **promouvoir les droits des personnes vulnérables dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ;**
- **créer des opportunités d'emplois verts en faveur des communautés locales ;**
- **renforcer de la participation des personnes vulnérables ainsi que leur leadership dans les sphères de prise de décisions liées aux changements climatiques.**

La Figure 4 ci-dessous présente les principales actions retenues pour la composante 3 du PAGCCB.

2023

2025

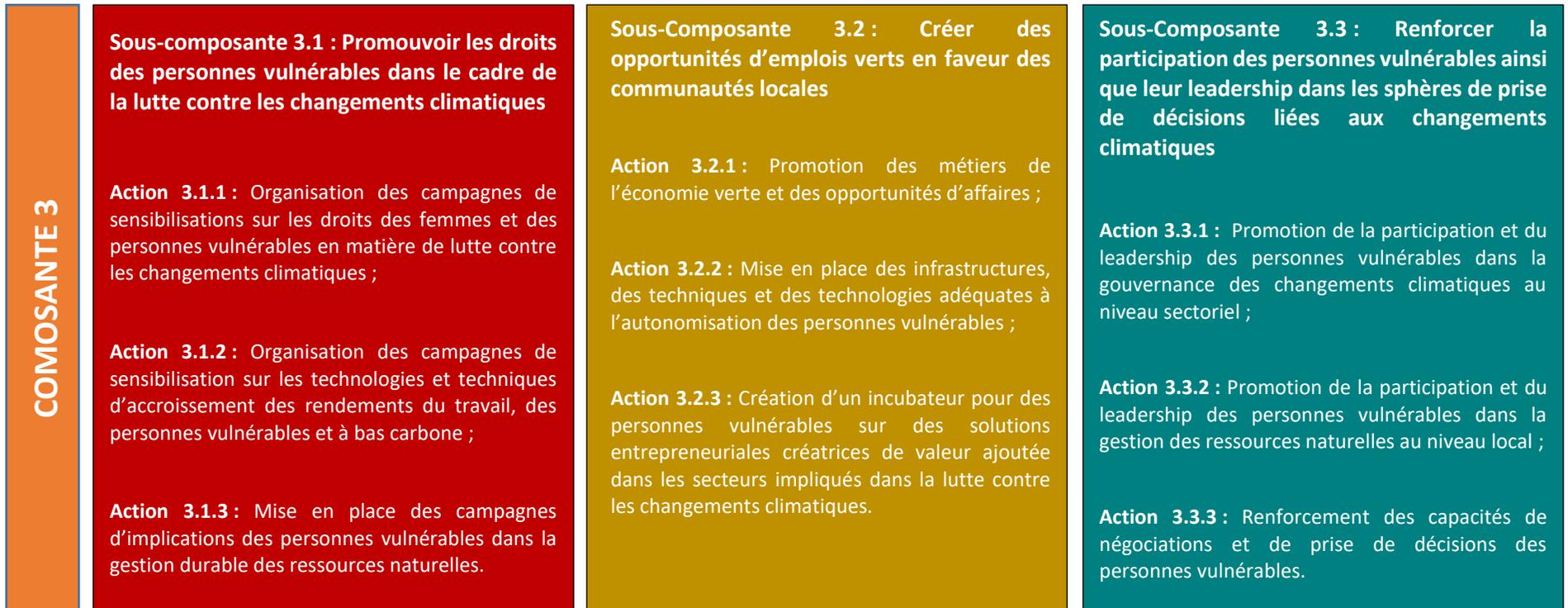


Figure 4 : Principales actions de la composante 3

5. ACTIONS SPECIFIQUES AUX DIFFERENTS SECTEURS IMPLIQUES DANS LA GESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU BENIN

En matière d'atténuation, le Bénin a identifié quatre (04) secteurs prioritaires que sont l'agriculture, l'énergie (y compris la production d'énergie et l'utilisation d'énergie pour l'industrie et le transport), la foresterie et les déchets, et huit (08) secteurs clés en matière d'adaptation tels que l'agriculture, les ressources en eau, la santé, l'énergie, les infrastructures et les aménagements urbains, le littoral, le tourisme et la foresterie (MCVDD, 2020). Les neuf (09) tableaux (Tableau 2 à Tableau 10) suivants présentent les composantes spécifiques ainsi que les actions par secteur d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

5.1. Principales actions spécifiques au secteur de l'agriculture

Les femmes veillent à l'état nutritionnel de leur famille. Elles sont responsables de l'alimentation et de l'approvisionnement, de la transformation et de l'achat des aliments et jouent un rôle important dans la production agricole. La modification du calendrier cultural, la perte en fertilité des sols et l'accroissement des phénomènes climatiques extrêmes entraînent la réduction des rendements des produits destinés au foyer et créé l'insécurité alimentaire. Les femmes sont et seront alors en première ligne de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. En choisissant des cultures résilientes aux changements climatiques, les propositions des femmes peuvent être fondamentales pour assurer la sécurité alimentaire et augmenter les rendements agricoles. De plus, le secteur agricole est une source importante d'émissions de GES et d'utilisation des ressources naturelles (terres et ressources en eau) et toute réduction des émissions et rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles passe par l'intégration des femmes comme agents de changement.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur de l'agriculture sont résumées dans le Tableau 2 suivant.

Tableau 2 : Actions spécifiques au secteur de l'agriculture

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|---|---|---|--|--|---|--|
|  <p>Agriculture</p> | <p>Favoriser la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales aux projets / programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques liés à l'agriculture</p> | <p>Sensibilisation des autorités locales sur les avantages d'intégrer les aspects genre dans les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques liés à l'agriculture</p> | <p>Encourager les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales à réduire les émissions de GES au niveau du secteur agricole</p> | <p>Sensibilisation des agricultrices des différentes chaînes de valeur (production, transformation et commercialisation) sur les infrastructures et équipements résilients aux chocs climatiques</p> | <p>Promouvoir l'agriculture écologique et biologique et des technologies post récoltes respectueuses de l'environnement au niveau des femmes et des communautés rurales</p> | <p>Formation des femmes et des communautés rurales à l'agriculture écologique et biologique et aux nouvelles technologies liées aux activités agricoles</p> |
| | | <p>Promotion de la participation des femmes et des communautés rurales à la prise de décision et à la mise en œuvre de projets / programmes liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture</p> | | <p>Accroissement de l'accès des femmes aux ressources productives (terre, semences, engrais, crédit, équipement) et aux technologies agricoles respectueuses de l'environnement</p> | | <p>Incitation à l'utilisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles en formant les femmes et les communautés rurales à l'utilisation de ces pratiques traditionnelles liées à la production et à la conservation des cultures</p> |
| | | <p>Amélioration de la participation des femmes à la prise des décisions de la chaîne Programmation-Planification-Budgétisation-Suivi (PPBS)</p> | | <p>Accroissement de l'accès des femmes à l'information agricole et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau grâce à l'introduction de systèmes alternatifs et respectueux de l'environnement</p> | | <p>Promotion de l'adoption / utilisation des nouvelles variétés adaptées aux changements climatiques ainsi que les nouvelles techniques de production et de conservation des semences et du fourrage avec une perspective genre</p> |

5.2. Principales actions spécifiques au secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie constitue, au Bénin, la source d'émissions de gaz à effet de serre après l'agriculture. Dans ce contexte, la réduction des émissions de GES passe par l'adoption des options technologiques susceptibles de favoriser la maîtrise et une meilleure gestion de la consommation de l'énergie et le renouvellement des infrastructures et des équipements usés ou obsolètes (MCVDD, 2021, 2022). Ainsi, des mesures d'efficacité énergétique dans différents secteurs (industriel, tertiaire, bâtiment, ménages), des mesures de promotion des énergies renouvelables, des mesures de conversion plus efficace des combustibles fossiles sont principalement retenues par le gouvernement béninois. Il est important de noter que ces options, bien qu'ayant le potentiel de réduire les émissions de GES, ne sont pas neutres du point de vue de genre et peuvent même contribuer à renforcer les inégalités sociales. Pour ce faire, des mesures spécifiques doivent être prises en vue de garantir que ces investissements aient des retombées socio-économiques en faveur des plus vulnérables aux changements climatiques, notamment les femmes. Les femmes contribuent à réduire la consommation d'énergie au sein du ménage ainsi qu'à introduire de nouvelles sources d'énergie et technologies propres. Si elles reçoivent des informations et des bonnes pratiques, elles peuvent donc jouer un rôle fondamental dans l'économie d'énergie en ajustant leur routine quotidienne.

Le Tableau 3 ci-dessous résume les actions prioritaires spécifiques au secteur de l'énergie.

Tableau 3 : Actions spécifiques au secteur de l'énergie

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|---|---|---|---|--|---|--|
|  Energie | Promouvoir l'adoption des énergies renouvelables par les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales | Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur l'utilisation des énergies renouvelables | Assurer une disponibilité et une accessibilité accrues des technologies propres pour les femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réduire leur exposition aux émissions de CO2 (réduire leur dépendance vis-à-vis de l'énergie de la biomasse) et d'améliorer l'efficacité énergétique | Accroissement de la disponibilité des équipements de cuisson et autres technologiques à énergies alternatives (foyers améliorés, réchaud à gaz, etc.) qui soient commercialement viables | Promouvoir le développement et le transfert des technologies propres en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la dépendance vis-à-vis de la biomasse et de toutes les autres sources non respectueuses de l'environnement | Augmentation des investissements dans les solutions énergétiques sensibles au genre |
| | | Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les systèmes efficaces, innovants et durables d'utilisation de l'énergie | | Développement des initiatives et des programmes qui encouragent les femmes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales à utiliser les transports en commun | | Promotion de la recherche, du développement et du transfert des technologies en vue d'améliorer la performance des systèmes énergétiques tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes |
| | | Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur la maintenance et la gestion des panneaux solaires photovoltaïques et des autres technologies d'énergie renouvelables | | Réalisations des études / recherches sur les technologies endogènes disponibles en matière d'énergie renouvelable avec une perspective genre | | Développement des stratégies pour soutenir les producteurs individuels d'énergie, en particulier les femmes, afin d'augmenter la production d'énergie durable en encourageant l'installation de centrales hydroélectriques et en incitant financièrement les femmes à produire de l'énergie durable |

5.3. Principales actions spécifiques au secteur de la foresterie

Les changements climatiques se traduisant par l'accroissement des inondations, des pluies violentes et la sécheresse exerceront des effets néfastes sur les écosystèmes forestiers béninois et sur les communautés riveraines. Or, ces écosystèmes forestiers qui subissent de fortes pressions anthropiques possèdent un potentiel important de séquestration du carbone et sont donc envisagés parmi les options d'atténuation. Les mesures d'atténuations retenues dans le secteur forestier comprennent des mesures de protection et de conservation des forêts, de reforestation (reboisement), de promotion des plantations pérennes (agroforesterie). Les ambitions du Bénin dans le secteur forestier sont élevées et requiert une forte implication des populations locales notamment les couches vulnérables afin de garantir la durabilité des actions. La dépendance des populations vulnérables, notamment les femmes, des ressources forestières est élevée. Les activités de collecte et d'exploitation de bois, production de charbon de bois et d'exploitations des produits forestiers (karité et autre) demeurent l'apanage des femmes.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur de la foresterie sont résumées dans le Tableau 4 ci-après.

5.4. Principales actions spécifiques au secteur des déchets

Le secteur des déchets constitue une source d'émissions de GES et les femmes jouent un rôle majeur dans les choix des modes de consommation et donc de production des déchets. Les femmes sont en charge de la gestion des déchets ménagers, de l'hygiène des membres du ménage et aussi de l'adoption des modes de consommation responsables de l'environnement et du climat. Les femmes ont donc un rôle important à jouer pour assurer le bon traitement des déchets et leur recyclage, si elles ont accès à l'information et aux technologies adéquates. Aussi, les femmes en milieu rural sont en charge de la gestion des déchets agricoles et si leur capacité est renforcée et qu'elles ont accès à la prise de décision, elles peuvent accroître considérablement la durabilité environnementale de la production agricole.

Le Tableau 5 ci-après expose les actions prioritaires spécifiques au secteur des déchets.

Tableau 4 : Actions spécifiques pour le secteur de la foresterie

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|--|--|---|---|---|--|---|
|  Foresterie | Promouvoir la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales à la gestion améliorée des forêts | Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les pratiques de la gestion durable des forêts | Concevoir et mettre en œuvre des politiques d'incitation économique basées sur le genre pour réduire la vulnérabilité des forêts et de la biodiversité aux changements climatiques | Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur la valeur et la participation des femmes dans les négociations et la mise en œuvre des actions liées au commerce du carbone | Accroître l'accès des femmes aux opportunités économiques par le biais d'entreprises vertes | Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les opportunités du secteur de la foresterie |
| | | Renforcement des capacités des femmes et des hommes sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation sensibles au genre des programmes / projets forestiers | | Renforcement de capacités des femmes à participer aux négociations et à la mise en œuvre des actions liées au commerce du carbone | | Mise en place d'un mécanisme de financement et des bourses d'études pour les femmes dans le domaine de la foresterie |
| | | Association des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales aux décisions relatives à la gestion des forêts | | Identification des meilleures pratiques de partage équitable des avantages et des ressources issues des forêts et plaider en faveur d'un partage plus équitable des avantages | | Création d'un cadre favorable au développement et à la rentabilité des entreprises du secteur de la foresterie en promouvant les opportunités dans le secteur |

Tableau 5 : Actions spécifiques pour le secteur des déchets

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|---|--|--|---|--|--|---|
|  Déchets | Accroître l'engagement et la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme dans la réduction des émissions de GES à travers une gestion durable et intégrée des déchets ménagers | Renforcement des capacités des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur les pratiques de la gestion durable et intégrée des déchets ménagers | Assurer une disponibilité et une accessibilité aux options technologiques adaptées pour le traitement des différents déchets | Accroissement de la disponibilité d'options technologiques adaptées pour le traitement des eaux usées en identifiant les meilleures méthodes de collecte et de traitement | Encourager et soutenir les femmes et les groupements à mettre en œuvre des projets et initiatives sur la réduction et la gestion des déchets qui protègent l'environnement et qui ont un attrait commercial | Promotion de l'économie circulaire afin de créer des valeurs sociale, économique et environnementale à partir des déchets avec une perspective genre |
| | | Sensibilisation des femmes, des hommes et des enfants sur les changements de comportement de consommation et sur le choix de produits de consommation respectueux de l'environnement | | Accroissement de la disponibilité d'options technologiques adaptées pour la gestion des déchets dangereux | | Appui au développement des initiatives de gestion des déchets à petite échelle en créant des mécanismes de financement et d'accès aux microcrédits pour les femmes et/ou groupement de femmes engagés dans la gestion durable et intégrée des déchets |
| | | Organisation des sessions de formation des formateurs à l'endroit des enseignants, des leaders d'opinions et des groupements de femmes sur les meilleures pratiques de gestion durable et intégrée des déchets | | Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur les meilleures méthodes et options technologiques de collecte et de traitement des déchets et les former à leurs usages | | Formation des femmes et des hommes et surtout des groupements de femme au montage des projets de gestion des déchets et à l'élaboration des propositions de financements / subventions |

5.5. Principales actions spécifiques au secteur des ressources en eau

Les changements climatiques se traduiront dans le secteur des ressources en eau par une réduction du volume des eaux de surface (MCVDD, 2022). La réduction du volume des eaux de surface va affecter les activités productives, les activités récréatives liées à l'eau, le tourisme et les activités culturelles ainsi que l'augmentation de la charge de travail associée à la collecte de l'eau traditionnellement réservée aux femmes et aux enfants. Dans les ménages surtout ruraux, les femmes jouent un rôle crucial dans l'utilisation et la gestion durable de l'eau, alors l'adoption de nouvelles techniques de conservation de l'eau est l'apanage des femmes. De plus, les femmes assurent l'assainissement des ménages et peuvent améliorer à la fois la qualité et la propreté des principales sources d'eau, si elles sont bien conseillées et informées sur les techniques alternatives d'assainissement naturellement durable et ont accès à la prise de décision et aux ressources financières. Compte tenu du rôle clé que jouent les femmes dans la fourniture de l'eau aux ménages, il est essentiel que toute initiative dans ce domaine puisse prendre en compte les considérations liées au genre.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur des ressources en eau sont exposées dans le Tableau 6 ci-après.

5.6. Principales actions spécifiques au secteur de la santé

La variabilité et les changements climatiques conduisent à l'augmentation des températures et à l'inégale répartition des précipitations et de l'humidité relative. Ces paramètres climatiques affectent la biologie et l'écologie des vecteurs responsables de certaines maladies transmissibles et non transmissibles. Selon MCVDD (2019), les changements climatiques exercent des effets indésirables et disproportionnés non seulement sur la santé des populations mais également sur les services sanitaires chargés de garantir l'état de bonne santé. Ainsi, les changements qui seront observés au niveau des paramètres climatiques auront des incidences sur les maladies climato-sensibles tels que le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, les maladies cardiovasculaires, etc. Au Bénin comme dans la plupart des pays de l'Afrique, ce sont les femmes et les filles qui prennent soins des personnes malades à la maison ou sont des garde-malades à l'hôpital. Leur vulnérabilité en est plus accrue dans le contexte des changements climatiques. D'où, l'important de la mise en compte des aspects genres dans les actions du secteur de la santé.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur de la santé sont présentées dans le Tableau 7 ci-après.

Tableau 6 : Actions spécifiques pour le secteur des ressources en eau

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|--|---|--|---|---|--|---|
|  <p>Ressources en eau</p> | <p>Renforcer les capacités des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur la gestion intégrée des ressources en eau</p> | <p>Renforcement de la participation des femmes et des groupements de femme à la mise en œuvre des politiques et projets de gestion intégrée des ressources en eau</p> | <p>Favoriser la participation des femmes en tant que décideurs des projets et des initiatives de gestion des ressources en eau et de leur mise en œuvre</p> | <p>Renforcement des capacités des femmes décideurs et des groupements de femmes sur les meilleures techniques de gestion des ressources en eau pour une utilisation durable de l'eau et des ressources en eau</p> | <p>Développer des infrastructures d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines, périurbaines et rurales qui répondent aux besoins des femmes</p> | <p>Introduction et promotion des technologies innovantes de gestion de l'eau adaptées aux femmes (collecte et traitement de l'eau de pluie, recyclage, etc.)</p> |
| | | <p>Formation des enseignants, les leaders d'opinions et des groupements de femmes sur les techniques et pratiques de protection de la qualité et de l'économie des ressources en eau</p> | | <p>Promotion de la participation des femmes aux postes de décision relatifs à la gestion des ressources en eau</p> | | <p>Promotion du développement, de la validation, de la diffusion et du transfert de technologies d'utilisation efficace et à faible coût des ressources en eau au niveau des ménages, avec une attention particulière portée sur le genre</p> |
| | | <p>Documentation des connaissances, des pratiques endogènes et des stratégies d'adaptation des femmes et des hommes aux problèmes d'eau</p> | | <p>Mobilisation des femmes et des groupements de femmes pour les activités de gestion des bassins versants telles que la création de pépinières et la plantation d'arbres</p> | | <p>Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable résilients aux inondations et à la sécheresse qui prennent en compte les aspects genre et assurer la participation des femmes à la construction de ces ouvrages</p> |

Tableau 7 : Actions spécifiques pour le secteur de la santé

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|---|--|--|---|--|---|---|
|  Santé | Renforcer les systèmes d'information, d'éducation et de communication relatifs à l'adaptation de la santé humaine aux changements climatiques en mettant un accent particulier sur le genre | Amélioration de l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les maladies en mettant un accent particulier sur les maladies climato-sensibles et en l'orientant vers les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les groupements de femme | Renforcer l'adaptation du secteur de la santé aux impacts actuels et futurs des changements climatiques en intégrant dans les mesures d'adaptation les aspects genre | Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les méthodes endogènes de traitement des maladies climato-sensibles | Construire une connaissance générale et une vision sur la question du genre liée à la fois aux changements climatiques et à la santé | Introduction des approches innovantes qui utilisent les connaissances de la médecine traditionnelle pour s'adapter aux changements climatiques et qui tiennent compte du genre |
| | | Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femmes sur les méthodes de protection contre les maladies climato-sensibles et sur les technologies alternatives en matière de cuisson et de l'utilisation du bois de chauffage | | Mise en œuvre des projets et des initiatives de gestion des risques des maladies climato-sensibles gérés par les femmes ou par les groupements de femmes | | Collection et diffusion des informations sur les technologies respectueuses de l'environnement en soulignant leurs impacts positifs sur la santé des utilisateurs, en particulier sur la santé et le quotidien des femmes |
| | | Identification et promotion des méthodes endogènes de prévention et de contrôle de la propagation des maladies climato-sensibles | | Conception et mise en œuvre des programmes et des stratégies de réduction des risques des maladies climato-sensibles au niveau communautaire et assurer l'inclusion des femmes dans ces programmes | | Intégration dans les Protocoles Opératoires Standardisés (POS) de planification de gestion des urgences Changements Climatiques – Santé les aspects genre |

5.7. Principales actions dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains

Les changements climatiques, à travers les extrêmes climatiques, vont se traduire par des effets néfastes sur les infrastructures et aménagements urbains y compris l'eau, l'assainissement, les transports et les marchés. L'intégration des aspects genre dans les réponses du secteur aux changements climatiques peut générer de plus grands avantages sociaux et économiques des infrastructures urbains. La prise en compte du genre dans le secteur facilitera également la promotion des technologies et matériaux moins consommatrices d'énergie pour la cuisine et l'éclairage par exemple.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur des Infrastructures et aménagements urbains sont résumées dans le Tableau 8 ci-après.

5.8. Principales actions dans le secteur du littoral

Le littoral béninois connaît l'un des plus forts taux d'érosion côtière enregistré dans les pays du Golfe de Guinée, avec un recul du trait de côte pouvant atteindre 12 à 30 mètres par an aux points les plus critiques. Le recul du trait de côte est renforcé par l'élévation du niveau marin, dans un mouvement qui semble s'inscrire dans la durée. L'élévation du niveau marin et les autres risques climatiques actuels exposés plus haut contribuent à rendre précaires les conditions d'existence sur la côte. Les activités économiques les plus exposées sont la pêche, l'agriculture et le tourisme. Or, la pêche constitue une importante source de revenu pour les femmes le long de la côte béninoise.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur du littoral sont présentées dans le Tableau 9.

5.9. Principales actions dans le secteur du tourisme

Les femmes sont des leaders communautaires et s'impliquent dans les initiatives entrepreneuriales et touristiques locales, en particulier lorsqu'elles reçoivent une formation et un accès au crédit. Les femmes améliorent les conditions de vie locales, élargissent et renforcent leur autonomie lorsqu'elles ont la possibilité de s'impliquer dans de nouveaux métiers non traditionnels comme l'écotourisme. Les femmes sont majoritaires dans le secteur du tourisme et 6,5% d'hommes et 11,7% de femmes, en proportion du nombre total d'emplois, occupent un emploi dans le secteur touristique au Bénin.

Les actions prioritaires spécifiques au secteur du tourisme sont exposées dans le Tableau 10.

Tableau 8 : Actions spécifiques pour le secteur des Infrastructures et aménagements urbains

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|---|--|---|--|--|---|---|
|  <p>Infrastructures et aménagements urbains</p> | <p>Promouvoir le développement et l'utilisation des technologies propres dans les plans de réaménagements urbains et les projets de construction des infrastructures urbaines</p> | <p>Renforcement des capacités des femmes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales en vue de l'adoption des concepts et des modèles de construction écologique</p> | <p>Promouvoir le genre dans les métiers d'infrastructures et d'aménagement urbain</p> | <p>Promotion de l'agriculture urbaine auprès des femmes comme option d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques</p> | <p>Promouvoir les villes propres</p> | <p>Promotion de la recherche et du développement des technologies de protection et de renforcement des infrastructures urbaines avec une perspective genre</p> |
| | | <p>Développement et vulgarisation des constructions d'habitat aéré et résilient aux changements climatiques utilisant des matériaux locaux avec la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap</p> | | <p>Encouragement des femmes à s'inscrire dans les filières de génie civil en leur octroyant des bourses d'études</p> | | <p>Appuie à la coordination entre les secteurs d'urbanisation, d'énergie, de transport et de déchets afin de mettre en œuvre des normes de constructions d'infrastructures résilientes aux changements climatiques qui prennent en compte des aspects genre</p> |
| | | <p>Promotion du transfert des technologies en vue d'accroître la résilience des infrastructures et des habitats avec une perspective genre</p> | | <p>Incitation des femmes à participer aux stratégies et aux travaux d'assainissement des villes</p> | | <p>Développement du concept et mise en œuvre les projets de transport durable au sein et entre les zones urbaines (transports publics, utilisation des moyens de transports respectueux de l'environnement, etc.)</p> |

Tableau 9 : Actions spécifiques pour le secteur du littoral

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|--|---|--|--|---|--|--|
|  <p>Littoral</p> | <p>Promouvoir une implication plus active des femmes, des jeunes et des groupements de femme à la conservation et à l'amélioration des pratiques de protection des zones côtières</p> | <p>Réalisation des évaluations économiques et sociales des ressources naturelles et leur impact sur les femmes afin d'encourager les femmes, les jeunes et les groupements de femme à la protection des zones côtières</p> | <p>Promouvoir le genre dans les métiers de la gestion des zones côtières et du littoral</p> | <p>Renforcement des capacités des femmes et des groupements de femmes sur les nouvelles opportunités dans le secteur de la pêche</p> | <p>Encourager et soutenir les femmes et les groupements à mettre en œuvre des projets et initiatives de gestion des zones côtières et qui ont un attrait commercial</p> | <p>Développement d'un mécanisme de financement durable des projets et initiatives de gestion des zones côtières avec une perspective genre</p> |
| | | <p>Renforcement de la perspective de genre dans la gestion des zones côtières en établissant des modèles durables de coopération entre les femmes</p> | | <p>Encouragement et développement des réseaux de femmes, des groupements de femmes et d'autorités locales afin de diffuser et de mettre en œuvre les informations relatives à une gestion efficace des infrastructures de pêche</p> | | <p>Appui au développement des initiatives de gestion zones côtières à petite échelle en créant des incitations et en formant les femmes et les groupements de femmes à l'élaboration des propositions de financement</p> |
| | | <p>Encouragement des réseaux d'ONG et des groupements de femmes à mettre en œuvre des stratégies de gestion des zones côtières</p> | | <p>Promouvoir l'utilisation des technologies de pêche respectueuses de l'environnement avec une perspective genre</p> | | <p>Identification et diffusion des informations sur les organismes de financements durable des projets et initiatives de gestion des zones côtières avec une perspective genre</p> |

Tableau 10 : Actions spécifiques pour le secteur du tourisme

| Secteur | Composante 1 spécifique | Actions | Composante 2 spécifique | Actions | Composante 3 spécifique | Actions |
|--|---|---|--|---|---|--|
|  <p>Tourisme</p> | <p>Renforcer les capacités des femmes et des groupements de femme du secteur du tourisme aux effets du changement climatique et développer des stratégies d'adaptation</p> | <p>Organisation des campagnes de mise à jour pour les femmes et les groupements de femmes sur les effets des changements climatiques afin qu'elles développent des stratégies d'adaptation du secteur touristique</p> | <p>Valoriser la contribution des femmes et assurer une intégration du genre dans le secteur du tourisme</p> | <p>Renforcement des capacités techniques et scientifiques des acteurs du secteur touristique au niveau national et local afin qu'ils documentent les contributions des femmes au secteur et de veiller à l'intégration durable du genre dans le secteur</p> | <p>Développer et promouvoir les nouveaux modèles de tourisme qui valorisent les apports des femmes</p> | <p>Mise en œuvre d'un projet pilote pour diffuser les nouvelles opportunités d'emploi afin d'encourager les femmes et les groupements de femmes à entreprendre de nouvelles initiatives touristiques</p> |
| | | <p>Utilisation des foires touristiques pour diffuser des messages sur les changements climatiques et ses effets sur le genre</p> | | <p>Elaboration des plans de rémunération qui valorisent les femmes afin d'assurer leur pleine participation aux initiatives du secteur</p> | | <p>Développement des mécanismes de financement et d'accès aux microcrédits pour les femmes et/ou groupement de femmes engagés dans le secteur touristique</p> |
| | | <p>Identification des types d'emplois et développement des capacités des femmes à occuper les différents postes dans le secteur du tourisme</p> | | <p>Plaidoyer pour la prise de textes réglementaire instituant un système de quotas dans les entreprises du secteur touristique formel pour les emplois moins qualifiés</p> | | <p>Formation des femmes et des groupements de femmes aux nouveaux modèles d'emploi dans l'écotourisme</p> |

6. FINANCEMENT DU PLAN D’ACTIONS GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU BENIN

6.1. Coût estimatif de la mise en œuvre du plan d’actions genre et changements climatiques

Le coût total de la mise en œuvre du PAGCCB, résumé dans le Tableau 11, est estimé à **huit milliards cent seize millions quatre cent quatre-vingt mille (8.116.480.000) francs CFA**. Il est réparti entre le coût des trois composantes et celui des actions spécifiques de chacun des neuf (09) secteurs. Le coût estimatif détaillé par composante et par action se trouve en annexe 4.

Tableau 11 : Coût estimatif de la mise en œuvre du PAGCCB

| Désignation | Coût estimatif (en milliers de F CFA) |
|--|---------------------------------------|
| Ensemble des composantes communes à tous les secteurs | 1.832.680 |
| Actions spécifiques au secteur de l’agriculture | 614.700 |
| Actions spécifiques au secteur de l’énergie | 1.031.400 |
| Actions spécifiques au secteur de la foresterie | 512.800 |
| Actions spécifiques au secteur des déchets | 736.900 |
| Actions spécifiques au secteur des ressources en eau | 666.200 |
| Actions spécifiques au secteur de la santé | 767.100 |
| Actions spécifiques au secteur des infrastructures et aménagements urbains | 735.700 |
| Actions spécifiques au secteur de Littoral | 616.900 |
| Actions spécifiques au secteur du tourisme | 602.100 |
| Coût total | 8.116.480 |

6.2. Stratégie de mobilisation du financement

La mise en œuvre du PAGCCB sera assurée à travers une stratégie de financement qui intègre la contribution du budget national et des communes, les mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et l’implication des institutions bancaires et financières nationale. En effet, il existe plusieurs types de flux financiers permettant de financer les interventions relatives aux changements climatiques.

❖ Sources nationales

Au plan national, le financement du PAGCCB proviendra essentiellement des ressources du Budget National et des Ecotaxes (recettes affectées générées grâce aux écotaxes, amendes basées sur le

principe du pollueur-payeur dans le cadre des politiques de gestion des pollutions). Ces deux sources de financement pourraient être complétées par la création d'une ligne budgétaire "FADeC- Changements Climatiques". Le secteur privé apparaît aussi comme une source majeure de réserve de financement des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques au Bénin. Enfin, la mise en œuvre du PAGCCB passera aussi par la mobilisation des ressources de la diaspora pour l'action climatique. Cette mobilisation se fera avec l'appui du Ministère des affaires étrangères et surtout le Haut Conseil des Béninois de l'Extérieur (HCBE). Il sera organisé des conférences virtuelles avec les béninois de l'extérieur et si l'occasion se permet des conférences présentiels afin de mobiliser les béninois de l'extérieur au profit du financement climatique. Un fonds spécial climat doit être envisagé pour collecter les dons et ou financement de la diaspora destinés à financer les projets de renforcement de la résilience du pays aux changements climatiques et à la réduction des émissions de GES.

❖ Sources régionales et bilatérales

Plusieurs mécanismes régionaux de financement de l'action climatique existent et pourront être mis à contribution pour le financement du PAGCCB. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

- ✓ les fonds régionaux de l'Alliance mondiale pour la lutte contre les effets des changements climatiques (Union européenne) ;
- ✓ les fonds régionaux;
- ✓ l'Initiative de recherche concertée sur l'adaptation en Afrique et en Asie (CRDI du Canada et DFID du Royaume-Uni) ;
- ✓ Fonds Bio Carbone (Etats-Unis, Royaume-Uni et Norvège) ;
- ✓ Facilité pour les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA) (Allemagne et Royaume Uni) ;
- ✓ Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), etc.

La Banque Africaine de Développement (BAD) soutient également l'accès des pays africains aux fonds destinés à la gestion des changements climatiques. A cet effet, elle loge des fonds mobilisés à travers les sources de financement internationales et multilatérales et même régionales. Nous avons par exemple le Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (FCCA), le Fonds des Energies Durables pour l'Afrique (SEFA), le Fonds d'Investissements Climatiques (FIC), La Facilité Africaine de l'Eau (FAE), le Fonds Spécial ClimDev-Afrique (FSCD), etc. Il est important de signaler que l'accès à ces financements disponibles est conditionné par l'élaboration et la soumission des initiatives conformément aux

exigences de ces partenaires. Bien que l'accès direct aux fonds par les pays bénéficiaires soit encouragé, des intermédiaires, dénommés agences d'exécution, apportent également un appui, notamment lorsque les pays concernés n'ont pas la capacité nécessaire pour satisfaire les procédures complexes de demande de fonds.

❖ Sources de financement internationales et multilatérales

Dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), des fonds mondiaux sont dédiés aux financements des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Ces fonds pourront être sollicités pour le financement du PAGCCB. Il s'agit en occurrence du :

- ✓ Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- ✓ Fonds pour l'Adaptation (FA) ;
- ✓ Fonds Vert pour le Climat (FVC).

En dehors de la CCNUCC, il existe également d'autres sources de financement internationales et multilatérales telles que le fonds d'investissement pour le climat de la Banque Mondiale, les fonds pour les technologies propres, les fonds climat stratégique pour l'adaptation et l'atténuation, les Programmes d'Investissement pour la Forêt (FIP), etc.

Comme les fonds régionaux et bilatéraux, l'accès aux différents fonds de la CCNUCC est conditionné par l'élaboration et la soumission des projets conformément à leurs exigences. Cela exige l'importance de développer des expertises avérées dans la conception de ces projets conformément aux exigences des bailleurs. A cet effet, il est nécessaire de renforcer les capacités de FNEC afin qu'il puisse devenir une institution-clé capable d'aider le pays à se préparer efficacement au financement climatique et de soutenir la mise en œuvre de sa Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC).

7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PAGCCB

7.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre du PAGCCB

Le PAGCCB étant un plan de mise en œuvre des orientations stratégiques de la PNGCC, il garde le même cadre institutionnel de mise en œuvre. Le PAGCCB sera portée politiquement par le ministère en charge des changements climatiques de concert avec les ministères sectoriels concernés. De façon opérationnelle, le PAGCCB sera piloté et mis en œuvre par :

❖ **Un organe d'orientation et de décisions : le Comité National sur les changements climatiques (CNCC)**

Il constitue l'organe d'impulsion et d'analyse, de concertation, de conseil, d'avis et de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'Etat dans le domaine des Changements Climatiques. Le CNCC est aussi chargé entre autres d'appuyer la définition des politiques et stratégies nationales et locales de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et est responsable de l'étude de toutes les questions scientifiques et technologiques relatives à l'évolution du climat. Il est placé sous l'autorité du Ministère en charge des changements climatiques.

❖ **Un organe de coordination et de mise en œuvre : la Direction en charge des Changements Climatiques**

Cet organe va coordonner et suivre la mise en œuvre du PAGCCB.

❖ **Les cellules focales de mise en œuvre de la politique**

Ces cellules focales ont pour mission, au regard du caractère multisectoriel et transversal des changements climatiques de :

- ✓ suivre la mise en œuvre de toutes les questions relatives à la gestion des changements climatiques sous la responsabilisation et la supervision de de l'organe de coordination ;
- ✓ veiller à la prise en compte de la dimension 'climat' dans les documents de planifications sectorielles.

La Figure 5 suivante présente l'organigramme du cadre institutionnel de mise en œuvre du PAGCCB.

- **suivi quotidien** : cette tâche est assurée par les coordonnateurs et les équipes sectorielles des différents programmes et projets en liens avec le PAGCCB sur la base de la PNGCC et des indicateurs définis ;
- **suivi périodique de l'état du PAGCCB** : les responsables de l'équipe nationale de coordination et les équipes sectorielles de mise en œuvre du PAGCCB sont chargés d'organiser des réunions avec les coordonnateurs de programme et les autres parties prenantes, ceci permettra aux différentes parties concernées de prendre les actions nécessaires à temps et de résoudre les blocages éventuels qui pourraient entraîner un retard dans la mise en œuvre du PAGCCB.

Evaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours doit intervenir après dix-huit (18) mois d'exercice qui consacrent la moitié de la durée de la mise en œuvre du PAGCCB ; ceci doit permettre d'apprécier les progrès mais aussi les freins, pour rapidement identifier les mesures correctrices.

Suivi scientifique

Un tel suivi permet de faire de la veille stratégique dans le cadre du PAGCCB afin de mieux répondre à la problématique de l'atténuation et l'adaptation. Dans ce sens, des groupes thématiques d'analyse seront créés pour l'évaluation des différentes actions du PAGCCB.

Evaluation finale

L'évaluation globale du PAGCCB doit intervenir à la fin de l'année de 2025 afin d'apprécier les impacts des programmes et projets mises en œuvre. Elle doit inclure une appréciation de l'efficacité interne et externe du PAGCCB, de même que les leçons apprises.

Apprentissage et partage des connaissances

Les résultats de la mise en œuvre du PAGCCB seront partagés au niveau national via les réseaux et forums de partage d'information existants et appropriés (ateliers, séminaires, circulaires, etc.) afin de pouvoir faire bénéficier les enseignements tirés. Dans ce sens, il sera utile d'identifier, d'analyser et de partager les leçons tirées qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre d'autres PAGCCB à venir.

Pour chacune des composantes du mécanisme de suivi-évaluation, différents outils ou tableaux de bord doivent être élaborés et standardisés. Sans une exhaustivité, ces instruments de suivi et d'évaluation du programme doivent inclure :

- les plans de travail annuels ;
- le tableau d'évaluation du plan de travail annuel ;
- les rapports semestriels de suivi d'exécution des composantes du programme ;
- le tableau de suivi des indicateurs ;
- les rapports semestriels de suivi des indicateurs ;

- les rapports d'évaluation (à mi-parcours, final) ;
- l'enquête participative avec les acteurs.

L'annexe 5 illustre la méthodologie de mesure de la performance de mise en œuvre du PAGCCB. Les tableaux de cet annexe donnent par option, les objectifs spécifiques, les résultats attendus, les indicateurs de rendement, les sources des données, la méthode de collecte des données, la fréquence de collecte des données et les responsables de la collecte des données.

8. CONCLUSION

La République du Bénin s'est engagée, depuis des années, à poser des actions concrètes dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques en ratifiant plusieurs accords dont notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le 30 juin 1994 et l'Accord de Paris, le 31 octobre 2016. Un autre engagement pris par le Bénin au niveau international est l'intégration du genre dans les politiques climatiques. En décembre 2019, la Conférence des Parties a adopté le programme de travail quinquennal renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action pour l'égalité des sexes. C'est dans ce contexte que le Bénin a entrepris l'élaboration d'un plan d'actions national genre et changements climatiques non seulement pour se conformer aux engagements pris au niveau international mais aussi pour combler certains gaps dans l'application des politiques et stratégies nationales de gestion des changements climatiques.

L'objectif du PAGCCB est de promouvoir l'intégration effective du genre dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques de façon équitable pour les hommes, des femmes et les personnes vulnérables. De façon spécifique, le PAGCCB vise premièrement à informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre ; deuxièmement à renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre et troisièmement à autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques.

Le PAGCCB a été élaboré en suivant une approche inclusive et participative où l'ensemble des acteurs du secteur public et du privé au niveau central, déconcentré et décentralisé ainsi que la société civile ont été consultés. L'élaboration du PAGCCB a nécessité une série d'activités qui peuvent être classées en quatre grandes phases à savoir : (i) Phase 1 : Lancement et préparation des analyses ; (ii) Elaboration et validation des grandes lignes du plan d'actions genre et changements climatiques ; (iii) Rédaction du rapport et validation du PAGCCB et (iv) Dissémination du plan d'actions genre et changements climatiques et clôture du projet.

Le PAGCCB a été organisée autour de trois composantes dont l'objectif de la première est de mobiliser les acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques transformatrices du genre. Pour ce faire, il s'agira de : (i) améliorer la connaissance et la compréhension des communautés sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre ; (ii) sensibiliser les acteurs institutionnels et communautaires sur les politiques et initiatives de lutte contre les changements climatiques transformatrices du genre ; (iii) mettre en œuvre les initiatives locales de sensibilisation des acteurs

institutionnels et communautaires au niveau décentralisé sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques.

La composante 2 du PAGCCB a pour but de renforcer les capacités des structures et des décideurs, techniciens et populations pour des actions climatiques transformatrices du genre. Pour ce faire, il faudra : (i) renforcer les capacités des cadres et des techniciens pour des actions climatiques transformatrices du genre ; (ii) renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur les interrelations entre changements climatiques et genre ; (iii) soutenir le développement des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels.

L'objectif de la composante 2 du PAGCCB est d'autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques. Il s'agira donc de : (i) promouvoir les droits des personnes vulnérables dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ; (ii) créer des opportunités d'emplois verts en faveur des communautés locales ; (iii) renforcer de la participation des personnes vulnérables ainsi que leur leadership dans les sphères de prise de décisions liées aux changements climatiques.

En plus de ces actions communes à tous les neuf (09) secteurs impactés par les changements climatiques, des actions spécifiques à chacun des secteurs sont prévues.

Le coût total de la mise en œuvre du PAGCCB est estimé à **huit milliards cent seize millions quatre cent quatre-vingt mille (8.116.480.000) francs CFA**. Il est réparti entre le coût des trois composantes et celui des actions spécifiques à chacun des neuf (09) secteurs. La mise en œuvre du PAGCCB sera assurée à travers une stratégie de financement qui intègre la contribution du budget national et des communes, les mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et financières nationale. Le PAGCCB étant un plan de mise en œuvre des orientations stratégiques de la PNGCC, il garde le même cadre institutionnel de mise en œuvre. Le PAGCCB sera portée politiquement par le ministère en charge des changements climatiques de concert avec les ministères sectoriels concernés.

Enfin, le PAGCCB devra être affiné et mis à jour en permanence pour refléter les circonstances nationales, les nouvelles connaissances scientifiques sur le changement climatique et les nouveaux développements dans les négociations internationales sur les changements climatiques. La promotion de la bonne gouvernance, à travers l'environnement favorable requis pour la transparence et l'établissement de rapports, est un élément essentiel pour la mise en œuvre réussie de ce plan, et améliorera les processus et les structures pour une prise de décision efficace, encouragera la

participation et l'engagement des parties prenantes, et maintiendra une volonté et un engagement politiques forts.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Akponikpe P.B.I., Tovihoudji P., Lokonon B., Kpadonou E., Amegnaglo J., Segnon A. C., Yegbemey R., Hounsou M., Wabi M., Totin E., Fandohan-Bonou A., Dossa E., Ahojo N., Laourou D., Aho N. (2019). Akponikpé, P. B. I., *et al.* (2019). *Etude de Vulnérabilité aux changements climatiques du Secteur Agriculture au Bénin*, Report produced under the project “Projet d’Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d’Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d’Afrique subsaharienne”, Climate Analytics gGmbH, Berlin, 101p.
- Akponikpé, P. B. I., *et al.* (2021). *Etude de Vulnérabilité aux changements climatiques du Secteur Agriculture au Bénin: Extension au Pôle de Développement Agricole III (PDA III, Atacora-Ouest)*, Report produced under the project “Projet d’Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d’Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d’Afrique subsaharienne”, GIZ gGmbH, Berlin. 83p.
- Banque Africaine de Développement [BAD]. (2021). *Profil Genre Pays (Bénin). Analyse des impacts de la covid-19 chez les femmes et les jeunes filles*. Banque Africaine de développement (BAD), Abidjan, Côte d’Ivoire, 78 p.
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC]. (2017). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. FCCC/CP/2016/10/Add.2*. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), New York, United States of America, 36 p.
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC]. (2018). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-troisième session, tenue à Bonn du 6 au 18 novembre 2017. FCCC/CP/2017/11/Add.1*. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), New York, United States of America, 38 p.
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques [CCNUCC]. (2020). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-cinquième session, tenue à Madrid du 2 au 15 décembre 2019. FCCC/CP/2019/L13/Add.1*. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), New York, United States of America, 7 p.
- European Institute for Gender Equality [EIGE]. (2013). *Review of the implementation in the EU of area K of the Beijing platform for action : women and the environment – gender equality and climate change*. European Institute for Gender Equality (EIGE), Office of the European Union, Luxembourg, 126p.
- Intergovernmental Panel on Climate Change [IPCC]. (2021). *Summary for Policymakers. In: Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J.B.R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu and B. Zhou (eds.)]*. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 42 p.
- International Union for Conservation of Nature [IUCN]. (2013). *2012 IUCN annual report. Nature + towards nature-based solutions*. International Union for Conservation of Nature (IUCN), Gland, Switzerland, 36 p.

- MFSN et MDGLAAT. (2008). *Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin*, Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN) et Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT), Cotonou, Bénin, 55p.
- Ministère de la Santé [MS]. (2020). *Plan National d'Adaptation aux changements climatiques, Secteur Santé*, Ministère de la Santé (MS), Cotonou, Bénin, 42p.
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable [MCVDD]. (2019). *Troisième Communication Nationale du Bénin à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques*, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 272p.
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable [MCVDD]. (2020). *Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021 – 2030)*, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 45p.
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable [MCVDD]. (2021). *Contribution Déterminée au niveau National actualisée du Bénin au titre de l'accord de Paris*. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 74 p.
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable [MCVDD]. (2022). *Plan National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin*. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 175 p.
- Ministère du Plan et du Développement [MPD]. (2018). *Plan National de Développement (PND) 2018 – 2025*, Ministère du Plan et du Développement (MPD), Cotonou, Bénin, 300p.
- Ministère du Plan et du Développement [MPD]. (2020). *Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales*. Ministère du Plan et du Développement (MPD), Cotonou, Bénin, 166 p.
- Office of the Special Advisor on Gender Issues and Advancement of Women [OSAGI]. (2001). *Gender mainstreaming: strategy for promoting gender equality*. United Nations, Office of the Special Advisor on Gender Issues and Advancement of Women, New York, USA, 2 p.
- Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] et Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature [MEPN]. (2008). *Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-Bénin)*. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN), Cotonou, Bénin, 81p.
- République du Bénin [RB]. (2018). *Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018 – 2021*, République du Bénin (RB), Cotonou, Bénin, 246p.
- Réseau mondial de Plan national d'adaptation [PNA] et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC]. (2019). *Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre*. Dazé, A., et Church, C. (auteurs principaux). Institut international du développement durable, Genève, Suisse, 94 p.
- United Nations Development Programme [UNDP]. (2010). *Gender, Climate Change and Community-Based Adaptation. A guidebook for designing and implementing gender-sensitive community-*

- based adaptation programmes and projects*. United Nations Development Programme (UNDP), New York, United States of America, 80p.
- United Nations Framework Convention on Climate Change [UNFCCC]. (2015). *Paris Agreement*. Secrétariat des Nations Unies, New York, United States, 27 p.
- United Nations Framework Convention on Climate Change [UNFCCC]. (2018). *Differentiated impacts of climate change and gender-responsive climate policy and action, and policies, plans and progress in enhancing gender balance in national delegations (FCCC/SBI/2018/INF.15)*. Secrétariat des Nations Unies, New York, United States, 15 p.
- United Nations Population Fund [UNFPA]. (2005). *Frequently asked questions about gender equality*. United Nations Population Fund [UNFPA], New York, United State.
- United Nations Population Fund [UNFPA] et Women's Environment & Development Organization [WEDO]. (2009). *Une politique en faveur de l'égalité de Genre*. United Nations Population Fund [UNFPA] et Women's Environment & Development Organization [WEDO], New York, United States, 7p.
- Vincent, K. E., Tschakert, P., Barnett, J., Rivera-Ferre, M. G. et Woodward, A. (2014). *Cross- chapter box on gender and climate change*. In C. B. Field et al., *Climate Change 2014: Impacts, adaptation, and vulnerability. Part A: Global and sectoral aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom, 105–107 pp.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de références de la mission

1. Contexte et justification de la mission

Les changements climatiques constituent un des défis majeurs pour le développement socio-économique des nations au plan mondial. Ils imposent d'importants coûts économiques et humains, croissants dans le futur, qui menacent l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Les efforts entrepris par le monde entier visent à limiter le réchauffement de la planète en dessous de 2°C à l'horizon 2100. Comme l'ensemble des pays en développement, le Bénin subit fortement les effets néfastes des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dont les manifestations sont l'augmentation de la variabilité spatiale et temporelle des saisons sèches et pluvieuses, des inondations, des sécheresses, des vents forts, de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer (PNUD et MEPN, 2008; Akponikpé *et al.*, 2019; MCVDD, 2019; Akponikpé *et al.*, 2021). Ainsi, les différents scénarios d'analyse de la vulnérabilité actuelle menée à travers plusieurs études (Akponikpé *et al.*, 2019; MCVDD, 2019; MS, 2020; Akponikpé *et al.*, 2021) projettent pour le Bénin un déplacement du calendrier des saisons, une augmentation des températures, une diminution ou une stabilité des précipitations et une augmentation des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondations).

Les changements climatiques n'affectent pas tous les secteurs et toutes les catégories de population avec la même intensité. Les personnes les plus vulnérables et discriminées notamment les femmes, les filles et les personnes vivant avec un handicap subissent et subiront plus durement les impacts des changements climatiques (UNFPA et WEDO, 2009). En effet, la répartition inéquitable des droits, des ressources et du pouvoir, de même que des règles et normes culturelles, entravent les capacités de nombreuses couches sociales particulièrement les plus vulnérables à entreprendre des actions face aux changements climatiques. Le moindre accès des femmes, des filles et des personnes vivant avec un handicap aux ressources et aux opportunités économiques (droit foncier, accès aux crédits, etc.) et leur faible pouvoir de décision dans la lutte contre les changements climatiques réduisent leur résilience. De plus, il est reconnu que le genre, ainsi que d'autres caractéristiques socioculturelles, influence la vulnérabilité aux changements climatiques. Selon UNFPA (2005) le genre fait référence aux « attributs et opportunités économiques, sociaux et culturels associés au fait d'être un homme ou une femme ». Ces attributs et opportunités sont socialement construits. Ainsi, le genre ne se réfère ni à la femme, ni à l'homme en soi, ni au sexe, mais aux rapports qui existent entre eux. Le genre est donc une variable sociale qui permet de différencier, d'organiser et de structurer les rapports des acteurs et actrices sociaux/sociales (MFSN et MDGLAAT, 2008, p.50). L'intégration du genre dans les stratégies de réduction du gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques est donc une question d'équité et d'égalité (EIGE, 2013).

L'état des lieux de l'intégration du genre dans les documents de politique en matière de changements climatiques révèle une absence de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de lutte contre les changements climatiques au Bénin. En effet, la loi N° 2018 – 18 du 06 août 2018 portant sur les changements climatiques en République du Bénin n'a pas intégré le genre. De plus, l'étude genre réalisée dans le cadre de l'actualisation de la CDN révèle que la CDN 2015 du Bénin est restée muette sur les questions du genre. Même si la CDN actualisée (CDN 2021) a tracé un cadre de prise en compte de l'aspect genre, elle n'en a présenté qu'un aperçu global. De plus, la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG 2009) dont la vision est : « A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable » (MFSN et MDGLAAT, 2008, p.29) n'a pas pris en compte les changements climatiques. Or, le PNUD (2010) a fait remarquer que les femmes et les hommes font l'expérience des changements climatiques de manière différente,

et que les inégalités entre les sexes limitent la capacité des femmes à s'en sortir. Dans ce contexte, l'élaboration d'un « Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB) » permettra à l'Etat béninois de corriger les inégalités systématiques entre les hommes et les femmes et de doter les couches les plus vulnérables des options efficaces de lutte contre les changements climatiques.

Un tel plan s'aligne parfaitement sur la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021 – 2030) qui a prévu des actions stratégiques de *renforcement des capacités des femmes pour promouvoir leur leadership en matière de résilience communautaire et de politiques climatiques nationales et internationales sensibles au genre* (Axe 1.1.3) et de *promotion des actions de résilience sensible au genre en lien avec les changements climatiques* (Axe 2.1.1) (MCVDD, 2020). De plus, ce plan permettra la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques, de la Contribution Déterminée au niveau National et de la stratégie nationale de développement à faibles émissions de carbone. Par ailleurs, il s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Bénin au plan international de réduction des inégalités des sexes. En effet, à travers les Objectifs du Développement Durable (ODD), le Bénin s'est engagé à « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* » (ODD 5) et à « *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre* » (ODD 10). L'élaboration de ce plan permettra également au Bénin d'honorer ces engagements auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui a adopté son tout premier plan d'action pour l'égalité des genres lors de la Conférence des parties de 2017 (CCNUCC, 2020). Le plan d'action pour l'égalité des genres de la CCNUCC a été créé dans le cadre du programme de travail de Lima sur le genre, qui vise à promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes, ainsi qu'une politique climatique sensible au genre. Le plan d'action pour l'égalité des genres vise à soutenir et à améliorer la mise en œuvre des décisions et des mandats liés au genre adoptés jusqu'à présent dans le cadre du processus de la CCNUCC par le biais d'un ensemble d'activités spécifiques. Au plan national, l'intégration du genre dans les options d'adaptation et d'atténuation est retenue par le gouvernement béninois comme une priorité nationale selon le Plan National de Développement (PND) 2018 – 2025 (MPD, 2018) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018 – 2021 (RB, 2018). Cependant, le gouvernement du Bénin n'a pas encore réussi à vraiment prendre en compte le genre dans les différents documents de politique en matière de lutte contre les changements climatiques.

C'est dans ce contexte que le gouvernement béninois envisage avec l'appui de Climate Analytics (CA) d'élaborer son tout premier plan genre et changements climatiques qui contribuerait à plusieurs égards à inclure les composantes genre et changements climatiques dans les actions de mise en œuvre du PNA et de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) afin d'assurer que les politiques climatiques sont alignées avec les politiques nationales de développement socio-économique pour une économie béninoise résiliente au climat et à faible empreinte carbone. Par ailleurs, le plan d'actions servirait également d'outil d'orientation pour les techniciens porteurs de projets, en charge des questions climatiques dans les différents ministères et secteurs, pour la considération des aspects genre dans les propositions de projet à soumettre aux fonds climatiques. Ainsi, il permettra la mobilisation des ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds d'Adaptation (FA) et de tout autre mécanisme de financement des actions climatiques.

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est d'élaborer un Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin. La mission vise spécifiquement à :

- (i) proposer un plan d'actions pour l'intégration du genre dans les programmes et projets en lien avec les changements climatiques ;
- (ii) identifier des options de mise en œuvre du plan d'actions genre et changements climatiques ;
- (iii) identifier une stratégie de financement du plan d'actions genre et changements climatiques.

3. Résultats attendus de l'élaboration du plan d'actions genre et changements climatiques

Au terme de cette étude, il est attendu un document retraçant le plan d'actions genre et changements climatiques du Bénin.

Ce document devra comporter entre autres :

- (i) une revue documentaire relative au genre et changements climatiques en Afrique et au Bénin ;
- (ii) un plan d'actions pour l'intégration du genre dans les programmes et projets en lien avec les changements climatiques ;
- (iii) une stratégie de mise en œuvre du plan d'actions genre et changements climatiques ;
- (iv) une stratégie de financement du plan d'actions genre et changements climatiques

4. Livrables de la mission

Au terme de la mission, l'équipe technique produira un rapport global contenant les éléments ci-après :

- les actions communes à l'ensemble des secteurs d'atténuation et d'adaptation ;
- les actions sectorielles de chacun des secteurs prioritaires pour les initiatives relatives aux changements climatiques ;
- le calcul des coûts de chacune des actions prévues dans le PAGCCB ;
- un tableau de suivi des performances de mise en œuvre des actions du PAGCCB.

Annexe 2 : Synthèses des Stratégies Genre et Changements climatiques de dix (10) pays

| Pays | Années | Objectif principal | Secteurs priorités |
|---------------|--------|---|--|
| Nigeria | 2021 | Garantir que les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques prennent en compte les considérations de genre afin de garantir l'inclusivité de toutes les couches démographiques dans la formulation et la mise en œuvre des initiatives, programmes et politiques climatiques. | i) Agriculture, et UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie); ii) Sécurité alimentaire et santé; iii) Energie et Transports; iv) Gestion des déchets; v) Ressources en eaux et assainissement |
| Cote d'Ivoire | 2019 | A l'horizon 2030, toutes les actions de lutte contre les changements climatiques en Côte d'Ivoire intègrent les questions liées au genre et à l'inclusion sociale. | Global |
| Mozambique | 2014 | Développer et renforcer, de manière intégrée, la perspective de genre, dans les dimensions transversales avec le secteur de l'environnement, en vue d'améliorer la qualité de vie de la population, en particulier des femmes et des communautés locales, à travers l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources naturelles. | i) Agriculture; ii) Foresterie; iii) Ressources en eau; iv) Energie; v) Santé; vi) Littoral |
| Népal | 2012 | Opérationnaliser les préoccupations de genre dans les efforts de lutte contre les changements climatiques pour améliorer la mise en œuvre et contribuer à la promotion de l'égalité des sexes. | i) Agriculture et sécurité alimentaire; ii) Foresterie; iii) Ressources en eau; iv) Energie; v) Santé; vi) Aménagements urbains |
| Panama | 2012 | Incorporer une perspective de genre dans la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques afin de faciliter sa mise en œuvre sous les principes de l'équité et de la justice. | i) UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie); ii) Energie; iii) Ressources en eau; iv) Agriculture et sécurité alimentaire |
| Egypte | 2011 | Intégrer les considérations générales de genre dans les initiatives et politiques nationales de lutte contre les changements climatiques, afin que les hommes et les femmes aient des chances égales de comprendre, de participer et de décider des mesures efficaces pour mettre en œuvre les activités d'atténuation et d'adaptation et bénéficient désormais de divers programmes et fonds de lutte contre les changements climatiques, contribuant à la résilience nationale sur les plans économique, environnemental et social. | i) Littoral; ii) Agriculture; iii) Tourisme; iv) Ressources en eau; v) Santé; vi) Energie et Transports; vii) Aménagements urbains; viii) Déchets |
| Haïti | 2011 | Intégrer les considérations de genre dans toutes les politiques et initiatives en matière environnementale, en particulier les questions liées aux changements climatiques, à la gestion et à la conservation de la biodiversité et à la dégradation des terres, en vue de l'atteinte des objectifs associés au développement durable et des objectifs de développement du millénaire. | i) Agriculture; ii) Ressources en eau; iii) Santé; iv) Energie; iv) Foresterie |
| Jordanie | 2010 | Assurer la prise en compte du genre dans les efforts nationaux en matière de changements climatiques afin que les femmes et les hommes puissent avoir accès, participer, contribuer et donc bénéficier de manière optimale des initiatives, des programmes, des politiques et des fonds. | i) Ressources en eau; ii) Energie; iii) Agriculture et sécurité alimentaire; iv) Déchets |

Annexes 3 : Composantes et principales actions nationales

| Objectif/résultats | Indicateurs | Responsable | Source de vérification | Hypothèse | Risque |
|---|--|---|--|-----------|---|
| Objectif général : Promouvoir l'intégration effective du genre dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques de façon équitable pour les hommes, les femmes et les personnes vulnérables | | | | | |
| Objectif spécifique 1 : Informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre (Composante 1) | | | | | |
| Sous-Composante 1.1 : Améliorer la connaissance et la compréhension des communautés sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | | | | | |
| Résultat 1.1.1 : Des études sectorielles sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre sont conduites et actualisées | Une étude par secteur actualisée chaque 5 ans | Chaque ministère sectoriel | Documentation Cellule Genre et Environnement (CGE) | | - absence de vision ; - absence de ressources financières ; - absence de ressources humaines. |
| Résultat 1.1.2 : Des partenariats entre les centres de recherche et les ministères sectoriels sont noués pour des travaux sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | Il existe au moins un partenariat entre un sectoriel et un centre de recherche | Ministères sectoriels Universités Centres de recherches | Cellule Genre et Environnement (CGE) Universités Centres de recherches | | Absence de vision |
| Résultat 1.1.3 : Les connaissances générées par les études scientifiques sont traduites en des notes d'orientation politique pour les décideurs et des fiches d'apprentissages pour les populations | Existence de notes d'orientation politique et des fiches pour chaque étude scientifique réalisée | Les chercheurs Les responsables de centre de recherches | Documentation existante | | Omission de précision dans les contrats entre les parties |
| Sous-Composante 1.2 : Sensibiliser les acteurs institutionnels et communautaires sur les politiques et initiatives de lutte contre les changements climatiques transformatrices du genre | | | | | |
| Résultat 1.2.1 : Les supports de formation sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre par secteur d'adaptation / atténuation aux changements climatiques sont élaborés | Nombre de supports élaborés | Acteurs impliqués et associés | Documentation | | - absence de contrat ; - non-respect du contrat. |
| Résultat 1.2.2 : Des séances de formation et de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sont organisées | Au moins une séance de formation et de sensibilisation est organisée | Les cadres techniques, les décideurs, ONG, OSC | Différents supports de communications | | - manque de ressources financières et humaines ; - manque de formation et de sensibilisation. |

| Objectif/résultats | Indicateurs | Responsable | Source de vérification | Hypothèse | Risque |
|--|---|--|---|-----------|---|
| Résultat 1.2.3 : Les concepts de genre et de changement climatique sont intégrés dans les offres de formations | Les curricula de formation sont sensibles au genre et au climat | Chefs d'Établissements / institutions de formation | d'Établissements / institutions | | Inexistence d'offre de de formations sensibles au genre et au climat |
| Composante 1.3 : Mettre en œuvre des initiatives locales de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires au niveau décentralisé sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques | | | | | |
| Résultat 1.3.1 : Les initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques sont organisées | Existence d'un comité local dans chaque commune | Les maires, Secrétaires Exécutifs, Responsables Domaniales | Centre de documentation des mairies | | Manque de motivations des autorités communales |
| Résultat 1.3.2 : Les initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques sont appuyées | Nombre d'appels à idées | MCVDD | Les archives du Ministère | | - insuffisance de communications ; - manque de motivations des femmes. |
| Résultat 1.3.3 : Les initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques sont capitalisées | Nombre de concours par commune | Les maires et les Secrétaires Exécutifs | Archive des mairies | | Manque d'initiatives |
| Objectif spécifique 2 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre (Composante 2) | | | | | |
| Sous-Composante 2.1 : Renforcer les capacités des cadres et des techniciens pour des actions climatiques transformatrices du genre | | | | | |
| Résultat 2.1.1 : Les besoins de renforcement des capacités des cadres et des techniciens sont identifiés et évalués | Nombre de besoins identifiés et évalués | Les Ministères concernés | Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF), Direction des Systèmes d'Information (DSI) | | Manque de ressources financières et humaines qualifiées |
| Résultat 2.1.2 : Un plan de renforcement des capacités des cadres et des techniciens est élaboré | Un plan de renforcement existe | Etablissement / Institution de formation | Archives Etablissement / Institution de formation | | Manque de ressources financières et humaines qualifiées |
| Résultat 2.1.3 : Les capacités des cadres et des techniciens sont renforcées | Nombre de supports élaborés Nombre de séances de renforcement de capacité organisées | MCVDD | Archives du MCVDD | | - manque d'initiatives ; - manque de ressources. |

| Objectif/résultats | Indicateurs | Responsable | Source de vérification | Hypothèse | Risque |
|--|---|--|---|-----------|---|
| Sous-Composante 2.2 : Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap sur les interrelations entre changements climatiques et genre | | | | | |
| Résultat 2.2.1 : Les besoins en renforcement de capacités des groupes cibles sont identifiés et évalués | Nombre de besoins identifiés et évalués | MCVDD | Archives du MCVDD | | Manque de ressources financières |
| Résultat 2.2.2 : Le plan de renforcement des capacités des groupes cibles est élaboré | Un plan de renforcement existe | Etablissement / Institution de formation | Archives Etablissement / Institution de formation | | Manque de ressources financières et humaines qualifiées |
| Résultat 2.2.3 : Les capacités des groupes cibles sont renforcées | Nombre de supports élaborés Nombre de séances de renforcement de capacité organisées | MCVDD | Archives du MCVDD | | - manque d'initiatives ; manque de ressources. |
| Sous-Composante 2.3 : Soutenir le développement des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels | | | | | |
| Résultat 2.3.1 : Des plaidoyers pour la prise en compte des interrelations entre les changements climatiques et le genre dans les plans, politiques et stratégies de développement sectoriels sont organisés | Nombre de plaidoyers organisés | Les ministères sectoriels | Archives des sectoriels | | Manque de volonté politique |
| Résultat 2.3.2 : Des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels sont conçus et validés | Nombre d'outils d'intégration élaborés et validés | Les ministères sectoriels | Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) | | Crédit non alloué ou insignifiant |
| Résultat 2.3.3 : Des formation des cadres sur les outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels sont organisées | Nombre de séances de formation organisées | MCVDD, MASM | Rapport de plaidoyer | | Manque de volonté |

| Objectif/résultats | Indicateurs | Responsable | Source de vérification | Hypothèse | Risque |
|---|--|--|-------------------------|-----------|---|
| Objectif spécifique 3 : Autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques (Composante 3) | | | | | |
| Sous-Composante 3.1 : Promouvoir les droits des personnes vulnérables dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques | | | | | |
| Résultat 3.1.1 : Des campagnes de sensibilisations sur les droits des femmes, des personnes vulnérables en matière de lutte contre les changements climatiques sont organisées | Nombre de campagnes de sensibilisations organisées Nombre de femmes et de jeunes sensibilisées | Les ministères sectoriels, Organisation de la Société Civile (OSC) | Archives des sectoriels | | Manque de financement |
| Résultat 3.1.2 : Des campagnes de sensibilisation sur les technologies et techniques d'accroissement des rendements du travail, des personnes vulnérables et à bas carbone sont organisées | Nombre de campagnes de sensibilisations organisées Nombre de femmes et de jeunes sensibilisées | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | Manque de financement |
| Résultat 3.1.3 : Des campagnes d'implications des personnes vulnérables dans la gestion durable des ressources naturelles sont mises en place | Nombre de campagnes d'implications organisées Pourcentage de personnes vulnérables impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | Manque de financement |
| Sous-Composante 3.2 : Créer des opportunités d'emplois verts en faveur des communautés | | | | | |
| Résultat 3.2.1 : Les métiers de l'économie verte et les opportunités d'affaires sont promues | Nombre de métiers de l'économie verte créé Nombre d'opportunités de l'économie verte créé | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | - manque de financement ; - manque de humaines qualifiées. |
| Résultat 3.2.2 : Les infrastructures, les techniques et les technologies adéquates à l'autonomisation des personnes vulnérables sont mises en place | Nombre d'infrastructures adéquates à l'autonomisation des personnes vulnérables disponibles Nombre de technologies adéquates à l'autonomisation des personnes vulnérables disponibles | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | - manque d'initiatives ; - manque de financement ; - manque de humaines qualifiées. |

| Objectif/résultats | Indicateurs | Responsable | Source de vérification | Hypothèse | Risque |
|---|---|----------------------------------|-------------------------|-----------|---|
| Résultat 3.2.3 : Un incubateur pour des personnes vulnérables sur des solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée dans les secteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques est créé | Un incubateur créé par secteur | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | <ul style="list-style-type: none"> - manque d'initiatives ; - manque de financement ; - manque de humaines qualifiées. |
| Sous-Composante 3.3 : Renforcer la participation des personnes vulnérables ainsi que leur leadership dans les sphères de prise de décisions liées aux changements climatiques | | | | | |
| Résultat 3.3.1 : La participation et le leadership des personnes vulnérables dans la gouvernance des changements climatiques dans les secteurs est promue | <p>Pourcentage de personnes vulnérables dans les instances sectorielle de gouvernance des changements climatiques</p> <p>Nombre de personnes vulnérables responsables des instances sectorielles de gouvernance</p> | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | <ul style="list-style-type: none"> - manque d'initiatives ; - manque de volonté. |
| Résultat 3.3.2 : La participation et le leadership des personnes vulnérables dans la gestion des ressources naturelles est promue au niveau local | <p>Pourcentage de personnes vulnérables dans les organes de gestion des ressources naturelles</p> <p>Nombre de personnes vulnérables responsables des organes de gestion des ressources naturelles</p> | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | <ul style="list-style-type: none"> - manque d'initiatives ; - manque de volonté. |
| Résultat 3.3.3 : Renforcement des capacités de négociations et de prise de décisions | <p>Nombre de séances de formation en négociations organisé</p> <p>Nombre de séances de formation en prise de décisions organisé</p> | Les cadres techniques sectoriels | Archives des sectoriels | | <ul style="list-style-type: none"> - manque d'initiatives ; - manque de financement ; - manque de humaines qualifiées. |

Annexes 4 : Coût estimatif détaillé par composante et par action

Annexe 4.1 : Coût estimatif détaillé pour l'ensemble des composantes communes à tous les secteurs

| Composantes | | Sous-composantes | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Budget (en milliers F CFA) |
|--------------|---|---|---|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| Composante 1 | Informer et sensibiliser sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | Sous-composante 1.1 | | 58.000 | 43.000 | 49.500 | 150.500 |
| | | Sous-composante 1.1 : Améliorer la connaissance et la compréhension des communautés sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | Action 1 : Réalisation ou actualisation des études sectorielles sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | 33.000 | 33.000 | 21.500 | 87.500 |
| | | | Action 2 : Signature de partenariats entre les centres de recherche et les ministères sectoriels pour la réalisation des travaux sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre | 25.000 | 10.000 | 10.000 | 45.000 |
| | | | Action 3 : Traduction des connaissances générées par les études scientifiques en des notes d'orientation politique pour les décideurs et des fiches d'apprentissages pour les populations | | | 18.000 | 18.000 |
| | | Sous-composante 1.2 | | - | 31.500 | 31.780 | 63.280 |
| | | Sous-composante 1.2 : Sensibiliser les acteurs institutionnels et communautaires sur les politiques et initiatives de lutte contre les changements climatiques transformatrices du genre | Action 1 : Elaboration des supports de formation sur les interrelations entre les changements climatiques et le genre par secteur d'adaptation / atténuation aux changements climatiques | | 31.500 | | 31.500 |
| | | | Action 2 : Organisation des séances de formation et de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires | | | 17.380 | 17.380 |
| | | | Action 3 : Intégration des concepts de genre et de changements climatiques dans les offres de formations | | | 14.400 | 14.400 |
| | | Sous-composante 1.3 | | 28.000 | 28.000 | 48.000 | 104.000 |
| | | Sous-composante 1.3 : Mettre en œuvre des initiatives locales de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires au niveau décentralisé sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques | Action 1 : Incitation à la création des initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques | 14.000 | 14.000 | 14.000 | 42.000 |
| | | | Action 2 : Appui à la mise en œuvre des initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques | 14.000 | 14.000 | 14.000 | 42.000 |
| | | | Action 3 : Capitalisation des initiatives locales innovantes de sensibilisation des acteurs institutionnels et communautaires sur le rôle de la femme dans la lutte contre les changements climatiques | | | 20.000 | 20.000 |
| | | Composante 1 | | | | 86.000 | 102.500 |

| | | | | | | | |
|---------------------|--|--|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Composante 2 | Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et communautaires pour des actions climatiques qui répondent aux questions du genre | Composante 2.1 | | 76.500 | 31.050 | 31.050 | 138.600 |
| | | Sous-composante 2.1 : Renforcer les capacités des cadres et des techniciens pour des actions climatiques transformatrices du genre | Action 1 : Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités des cadres et des techniciens | 45.000 | | | 45.000 |
| | | | Action 2 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des cadres et des techniciens | 31.500 | | | 31.500 |
| | | | Action 3 : Renforcement des capacités des cadres et des techniciens | | 31.500 | 31.500 | 62.100 |
| | | Composante 2.2 | | 85.500 | 17.850 | 17.850 | 121.200 |
| | | Sous-Composante 2.2 : Renforcer les capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation d'handicaps sur les interrelations entre changements climatiques et genre | Action 1 : Identification et évaluation des besoins en renforcement de capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap | 54.000 | | | 54.000 |
| | | | Action 2 : Elaboration du plan de renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap | 31.500 | | | 31.500 |
| | | | Action 3 : Renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap | | 17.850 | 17.850 | 35.700 |
| | | Composante 2.3 | | 47.500 | 56.050 | 56.050 | 159.600 |
| | | Sous-Composante 2.3 : Soutenir le développement des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels | Action 1 : Organisation des plaidoyers pour la prise en compte des interrelations entre les changements climatiques et le genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels | 25.000 | 25.000 | 25.000 | 75.000 |
| | | | Action 2 : Conception et validation des outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels | 22.500 | | | 22.500 |
| | | | Action 3 : Formation des cadres sur les outils d'intégration des changements climatiques et du genre dans les plans, politiques et stratégies ainsi que les processus de planification et de budgétisation sectoriels | | 31.050 | | 62.100 |
| | | Composante 2 | | 209.500 | 104.950 | 104.950 | 419.400 |

| | | | | | | | |
|--------------|---|---|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Composante 3 | Autonomiser les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicaps et les communautés rurales pour le renforcement de leur résilience aux changements climatiques | Composante 3.1 | | 85.000 | 29.000 | 29.000 | 143.000 |
| | | Sous-composante 3.1 : Promouvoir les droits des personnes vulnérables dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques | Action 1 : Organisation des campagnes de sensibilisations sur les droits des femmes, des personnes vulnérables en matière de lutte contre les changements climatiques | 35.000 | 7.000 | 7.000 | 49.000 |
| | | | Action 2 : Organisation des campagnes de sensibilisation sur les technologies et techniques d'accroissement des rendements du travail, des personnes vulnérables et à bas carbone | 35.000 | 7.000 | 7.000 | 49.000 |
| | | | Action 3 : Mise en place des campagnes d'implications des personnes vulnérables dans la gestion durable des ressources naturelles | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| | | Composante 3.2 | | 240.000 | 240.000 | 240.000 | 720.000 |
| | | Sous-Composante 3.2 : Créer des opportunités d'emplois verts en faveur des communautés locales | Action 1 : Promotion des métiers de l'économie verte et les opportunités d'affaires | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | | Action 2 : Mise en place des infrastructures, des techniques et des technologies adéquates à l'autonomisation des personnes vulnérables | 140.000 | 140.000 | 140.000 | 420.000 |
| | | | Action 3 : Création d'un incubateur pour des personnes vulnérables sur des solutions entrepreneuriales créatrices de valeur ajoutée dans les secteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | Composante 3.3 | | 77.500 | 77.500 | 77.500 | 232.500 |
| | | Sous-Composante 3.3 : Renforcer la participation des personnes vulnérables ainsi que leur leadership dans les sphères de prise de décisions liées aux changements climatiques | Action 1 : Promotion de la participation et du leadership des personnes vulnérables dans la gouvernance des changements climatiques dans les secteurs | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 30.000 |
| | | | Action 2 : Promotion de la participation et du leadership des personnes vulnérables dans la gestion des ressources naturelles au niveau local | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 15.000 |
| | | | Action 3 : Renforcement des capacités de négociations et de prise de décisions des personnes vulnérables | 62.500 | 62.500 | 62.500 | 187.500 |
| | | Composante 3 | | 402.500 | 346.500 | 346.500 | 1.095.500 |
| | | Budget Global | | 698.000 | 553.950 | 580.730 | 1.832.680 |

Annexe 4.2 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur de l'agriculture

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|---|--|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Favoriser la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation d'handicaps et des communautés rurales aux projets / programmes d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques liés à l'agriculture | Composante 1 | 16.000 | 74.000 | 69.000 | 159.000 |
| | | Action 1 : Sensibilisation des autorités locales sur les avantages d'intégrer les aspects genre dans les mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques liés à l'agriculture | | 49.000 | 49.000 | 98.000 |
| | | Action 2 : Promotion de la participation des femmes et des communautés rurales à la prise de décision et à la mise en œuvre de projets / programmes liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture | | 20.000 | 20.000 | 40.000 |
| | | Action 3 : Amélioration de la participation des femmes à la prise des décisions de la chaîne Programmation-Planification-Budgétisation-Suivi (PPBS) | 16.000 | 5.000 | | 21.000 |
| Composante 2 | Encourager les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicaps et les communautés rurales à réduire les émissions de GES au niveau du secteur agricole | Composante 2 | 105.000 | 42.000 | 105.000 | 252.000 |
| | | Action 1 : Sensibilisation des agricultrices des différentes chaînes de valeur (production, transformation et commercialisation) sur les infrastructures et équipements résilients aux chocs climatiques | 35.000 | 14.000 | 35.000 | 84.000 |
| | | Action 2 : Accroissement de l'accès des femmes aux ressources productives (terre, semences, engrais, crédit, équipement) et aux technologies agricoles respectueuses de l'environnement | 35.000 | 14.000 | 35.000 | 84.000 |
| | | Action 3 : Accroissement de l'accès des femmes à l'information agricole et à l'efficacité de l'utilisation de l'eau grâce à l'introduction de systèmes alternatifs et respectueux de l'environnement | 35.000 | 14.000 | 35.000 | 84.000 |
| Composante 3 | Promouvoir l'agriculture écologique et biologique et des technologies post récoltes respectueuses de l'environnement au niveau des femmes et des communautés rurales | Composante 3 | 70.000 | 45.850 | 87.850 | 203.700 |
| | | Action 1 : Formation des femmes et des communautés rurales à l'agriculture écologique et biologique et aux nouvelles technologies liées aux activités agricoles | | 17.850 | 17.850 | 35.700 |
| | | Action 2 : Incitation à l'utilisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles en formant les femmes et les communautés rurales à l'utilisation de ces pratiques traditionnelles liées à la production et à la conservation des cultures | 35.000 | 14.000 | 35.000 | 84.000 |
| | | Action 3 : Promotion de l'adoption / utilisation des nouvelles variétés adaptées aux changements climatiques ainsi que les nouvelles techniques de production et de conservation des semences et du fourrage avec une perspective genre | 35.000 | 14.000 | 35.000 | 84.000 |
| Budget Global pour le secteur de l'agriculture | | | 191.000 | 161.850 | 261.850 | 614.700 |

Annexe 4.3 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur de l'énergie

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|---|--|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Composante 1 | Promouvoir l'adoption des énergies renouvelables par les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales | Composante 1 | 56.700 | 77.000 | 105.700 | 239.400 |
| | | Action 1 : Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur l'utilisation des énergies renouvelables | | 49.000 | 49.000 | 98.000 |
| | | Action 2 : Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les systèmes efficaces, innovants et durables d'utilisation de l'énergie | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur la maintenance et la gestion des panneaux solaires photovoltaïques et des autres technologies d'énergie renouvelables | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| Composante 2 | Assurer une disponibilité et une accessibilité accrues des technologies propres pour les femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réduire leur exposition aux émissions de CO2 (réduire leur dépendance vis-à-vis de l'énergie de la biomasse) et d'améliorer l'efficacité énergétique | Composante 2 | 52.000 | 40.000 | 40.000 | 132.000 |
| | | Action 1 : Accroissement de la disponibilité des équipements de cuisson et autres technologiques à énergies alternatives (foyers améliorés, réchaud à gaz, etc.) qui soient commercialement viables | 21.000 | 15.000 | 15.000 | 51.000 |
| | | Action 2 : Développement des initiatives et des programmes qui encouragent les femmes, les personnes en situation de handicap et les communautés rurales à utiliser les transports en commun | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 30.000 |
| | | Action 3 : Réalisations des études / recherches sur les technologies endogènes disponibles en matière d'énergie renouvelable avec une perspective genre | 21.000 | 15.000 | 15.000 | 51.000 |
| Composante 3 | Promouvoir le développement et le transfert des technologies propres en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la dépendance vis-à-vis de la biomasse et de toutes les autres sources non respectueuses de l'environnement | Composante 3 | 227.000 | 227.000 | 206.000 | 660.000 |
| | | Action 1 : Augmentation des investissements dans les solutions énergétiques sensibles au genre | 200.000 | 200.000 | 200.000 | 600.000 |
| | | Action 2 : Promotion de la recherche, du développement et du transfert des technologies en vue d'améliorer la performance des systèmes énergétiques tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes | 21.000 | 21.000 | | 42.000 |
| | | Action 3 : Développement des stratégies pour soutenir les producteurs individuels d'énergie, en particulier les femmes, afin d'augmenter la production d'énergie durable en encourageant l'installation de centrales hydroélectriques et en incitant financièrement les femmes à produire de l'énergie durable | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 18.000 |
| Budget Global pour le secteur de l'énergie | | | 335.700 | 344.000 | 351.700 | 1.031.400 |

Annexe 4.4 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur de la foresterie

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|---|--|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Promouvoir la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales à la gestion améliorée des forêts | Composante 1 | 81.700 | 53.000 | 81.7000 | 216.400 |
| | | Action 1 : Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les pratiques de la gestion durable des forêts | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Renforcement des capacités des femmes et des hommes sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation sensibles au genre des programmes / projets forestiers | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Association des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales aux décisions relatives à la gestion des forêts | 25.000 | 25.000 | 25.000 | 75.000 |
| Composante 2 | Concevoir et mettre en œuvre des politiques d'incitation économique basées sur le genre pour réduire la vulnérabilité des forêts et de la biodiversité aux changements climatiques | Composante 2 | | | | |
| | | Action 1 : Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur la valeur et la participation des femmes dans les négociations et la mise en œuvre des actions liées au commerce du carbone | | 28.000 | 28.000 | 56.000 |
| | | Action 2 : Renforcement de capacités des femmes à participer aux négociations et à la mise en œuvre des actions liées au commerce du carbone | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Identification des meilleures pratiques de partage équitable des avantages et des ressources issues des forêts et plaidoyer en faveur d'un partage plus équitable des avantages | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 15.000 |
| Composante 3 | Accroître l'accès des femmes aux opportunités économiques par le biais d'entreprises vertes | Composante 3 | | | | |
| | | Action 1 : Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les opportunités du secteur de la foresterie | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Mise en place d'un mécanisme de financement et des bourses d'études pour les femmes dans le domaine de la foresterie | 18.000 | 18.000 | 18.000 | 54.000 |
| | | Action 3 : Création d'un cadre favorable au développement et à la rentabilité des entreprises du secteur de la foresterie en promouvant les opportunités dans le secteur | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 30.000 |
| Budget Global pour le secteur de la foresterie | | | 171.400 | 142.000 | 199.400 | 512.800 |

Annexe 4.5 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur des déchets

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|---|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Accroître l'engagement et la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme dans la réduction des émissions de GES à travers une gestion durable et intégrée des déchets ménagers | Composante 1 | 89.250 | 42.000 | 89.250 | 220.500 |
| | | Action 1 : Renforcement des capacités des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur les pratiques de la gestion durable et intégrée des déchets ménagers | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Sensibilisation des femmes, des hommes et des enfants sur les changements de comportement de consommation et sur le choix de produits de consommation respectueux de l'environnement | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Organisation des sessions de formation des formateurs à l'endroit des enseignants, des leaders d'opinions et des groupements de femmes sur les meilleures pratiques de gestion durable et intégrée des déchets | 32.550 | 14.000 | 32.550 | 79.100 |
| Composante 2 | Assurer une disponibilité et une accessibilité aux options technologiques adaptées pour le traitement des différents déchets | Composante 2 | 73.350 | 59.000 | 73.350 | 205.700 |
| | | Action 1 : Accroissement de la disponibilité d'options technologiques adaptées pour le traitement des eaux usées en identifiant les meilleures méthodes de collecte et de traitement | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| | | Action 2 : Accroissement de la disponibilité d'options technologiques adaptées pour la gestion des déchets dangereux | 25.000 | 25.000 | 25.000 | 75.000 |
| | | Action 3 : Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur les meilleures méthodes et options technologiques de collecte et de traitement des déchets et les former à leurs usages | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| Composante 3 | Encourager et soutenir les femmes et les groupements à mettre en œuvre des projets et initiatives sur la réduction et la gestion des déchets qui protègent l'environnement et qui ont un attrait commercial | Composante 3 | 108.350 | 94.000 | 108.350 | 310.700 |
| | | Action 1 : Promotion de l'économie circulaire afin de créer des valeurs sociale, économique et environnementale à partir des déchets avec une perspective genre | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Appui au développement des initiatives de gestion des déchets à petite échelle en créant des mécanismes de financement et d'accès aux microcrédits pour les femmes et/ou groupement de femmes engagés dans la gestion durable et intégrée des déchets | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | Action 3 : Formation des femmes et des hommes et surtout des groupements de femme au montage des projets de gestion des déchets et à l'élaboration des propositions de financements / subventions | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| Budget Global pour le secteur des déchets | | | 270.950 | 195.000 | 270.950 | 736.900 |

Annexe 4.6 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur des ressources en eau

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|--|--|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Renforcer les capacités des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femme sur la gestion intégrée des ressources en eau | Composante 1 | 65.900 | 33.000 | 65.900 | 164.800 |
| | | Action 1 : Renforcement de la participation des femmes et des groupements de femme à la mise en œuvre des politiques et projets de gestion intégrée des ressources en eau | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Formation des enseignants, les leaders d'opinions et des groupements de femmes sur les techniques et pratiques de protection de la qualité et de l'économie des ressources en eau | 32.550 | 14.000 | 32.550 | 79.100 |
| | | Action 3 : Documentation des connaissances, des pratiques endogènes et des stratégies d'adaptation des femmes et des hommes aux problèmes d'eau | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 15.000 |
| Composante 2 | Favoriser la participation des femmes en tant que décideurs des projets et des initiatives de gestion des ressources en eau et de leur mise en œuvre | Composante 2 | 68.350 | 54.000 | 68.350 | 190.700 |
| | | Action 1 : Renforcement des capacités des femmes décideurs et des groupements de femmes sur les meilleures techniques de gestion des ressources en eau pour une utilisation durable de l'eau et des ressources en eau | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Promotion de la participation des femmes aux postes de décision relatifs à la gestion des ressources en eau | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| | | Action 3 : Mobilisation des femmes et des groupements de femmes pour les activités de gestion des bassins versants telles que la création de pépinières et la plantation d'arbres | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| Composante 3 | Développer des infrastructures d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines, périurbaines et rurales qui répondent aux besoins des femmes | Composante 3 | 108.350 | 94.000 | 108.350 | 310.700 |
| | | Action 1 : Introduction et promotion des technologies innovantes de gestion de l'eau adaptées aux femmes (collecte et traitement de l'eau de pluie, recyclage, etc.) | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Promotion du développement, de la validation, de la diffusion et du transfert de technologies d'utilisation efficace et à faible coût des ressources en eau au niveau des ménages, avec une attention particulière portée sur le genre | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable résilients aux inondations et à la sécheresse qui prennent en compte les aspects genre et assurer la participation des femmes à la construction de ces ouvrages | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| Budget Global pour le secteur des ressources en eau | | | 242.600 | 181.000 | 242.600 | 666.200 |

Annexe 4.7 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur de la santé

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Renforcer les systèmes d'information, d'éducation et de communication relatifs à l'adaptation de la santé humaine aux changements climatiques en mettant un accent particulier sur le genre | Composante 1 | 73.350 | 59.000 | 73.350 | 205.700 |
| | | Action 1 : Amélioration de l'organisation des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les maladies en mettant un accent particulier sur les maladies climato-sensibles et en l'orientant vers les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les groupements de femme | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Formation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des groupements de femmes sur les méthodes de protection contre les maladies climato-sensibles et sur les technologies alternatives en matière de cuisson et de l'utilisation du bois de chauffage | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Identification et promotion des méthodes endogènes de prévention et de contrôle de la propagation des maladies climato-sensibles | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| Composante 2 | Renforcer l'adaptation du secteur de la santé aux impacts actuels et futurs des changements climatiques en intégrant dans les mesures d'adaptation les aspects genre | Composante 2 | 108.350 | 94.000 | 108.350 | 310.700 |
| | | Action 1 : Sensibilisation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales sur les méthodes endogènes de traitement des maladies climato-sensibles | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Mise en œuvre des projets et des initiatives de gestion des risques des maladies climato-sensibles gérés par les femmes ou par les groupements de femmes | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | Action 3 : Conception et mise en œuvre des programmes et des stratégies de réduction des risques des maladies climato-sensibles au niveau communautaire et assurer l'inclusion des femmes dans ces programmes | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| Composante 3 | Construire une connaissance générale et une vision sur la question du genre liée à la fois aux changements climatiques et à la santé | Composante 3 | 88.350 | 74.000 | 88.350 | 250.700 |
| | | Action 1 : Introduction des approches innovantes qui utilisent les connaissances de la médecine traditionnelle pour s'adapter aux changements climatiques et qui tiennent compte du genre | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Collection et diffusion des informations sur les technologies respectueuses de l'environnement en soulignant leurs impacts positifs sur la santé des utilisateurs, en particulier sur la santé et le quotidien des femmes | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Intégration dans les Protocoles Opératoires Standardisés (POS) de planification de gestion des urgences Changements Climatiques – Santé les aspects genre | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| Budget Global pour le secteur de la santé | | | 270.050 | 227.000 | 270.050 | 767.100 |

Annexe 4.8 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur des infrastructures et aménagements urbains

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|--|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Promouvoir le développement et l'utilisation des technologies propres dans les plans de réaménagements urbains et les projets de construction des infrastructures urbaines | Composante 1 | 274.350 | 39.000 | 53.350 | 366.700 |
| | | Action 1 : Renforcement des capacités des femmes, des personnes en situation de handicap et des communautés rurales en vue de l'adoption des concepts et des modèles de construction écologique | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Développement et vulgarisation des constructions d'habitat aéré et résilient aux changements climatiques utilisant des matériaux locaux avec la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap | 231.000 | 10.000 | 10.000 | 251.000 |
| | | Action 3 : Promotion du transfert des technologies en vue d'accroître la résilience des infrastructures et des habitats avec une perspective genre | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| Composante 2 | Promouvoir le genre dans les métiers d'infrastructures et d'aménagement urbain | Composante 2 | 53.000 | 53.000 | 53.000 | 159.000 |
| | | Action 1 : Promotion de l'agriculture urbaine auprès des femmes comme option d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| | | Action 2 : Encouragement des femmes à s'inscrire dans les filières de génie civil en leur octroyant des bourses d'études | 18.000 | 18.000 | 18.000 | 54.000 |
| | | Action 3 : Incitation des femmes à participer aux stratégies et aux travaux d'assainissement des villes | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| Composante 3 | Promouvoir les villes propres | Composante 3 | 70.000 | 70.000 | 70.000 | 210.000 |
| | | Action 1 : Promotion de la recherche et du développement des technologies de protection et de renforcement des infrastructures urbaines avec une perspective genre | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Appui à la coordination entre les secteurs d'urbanisation, d'énergie, de transport et de déchets afin de mettre en œuvre des normes de constructions d'infrastructures résilientes aux changements climatiques qui prennent en compte des aspects genre | 25.000 | 25.000 | 25.000 | 75.000 |
| | | Action 3 : Développement du concept et mise en œuvre les projets de transport durable au sein et entre les zones urbaines (transports publics, utilisation des moyens de transports respectueux de l'environnement, etc.) | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| Budget Global pour le secteur des infrastructures et aménagements urbains | | | 397.350 | 162.000 | 176.350 | 735.700 |

Annexe 4.9 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur du littoral

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|--|--|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Promouvoir une implication plus active des femmes, des jeunes et des groupements de femme à la conservation et à l'amélioration des pratiques de protection des zones côtières | Composante 1 | 52.350 | 38.000 | 50.850 | 141.200 |
| | | Action 1 : Réalisation des évaluations économiques et sociales des ressources naturelles et leur impact sur les femmes afin d'encourager les femmes, les jeunes et les groupements de femme à la protection des zones côtières | 4.000 | 4.000 | 2.500 | 10.500 |
| | | Action 2 : Renforcement de la perspective de genre dans la gestion des zones côtières en établissant des modèles durables de coopération entre les femmes | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 3 : Encouragement des réseaux d'ONG et des groupements de femmes à mettre en œuvre des stratégies de gestion des zones côtières | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| Composante 2 | Promouvoir le genre dans les métiers de la gestion des zones côtières et du littoral | Composante 2 | 68.350 | 54.000 | 68.350 | 190.700 |
| | | Action 1 : Renforcement des capacités des femmes et des groupements de femmes sur les nouvelles opportunités dans le secteur de la pêche | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Encouragement et développement des réseaux de femmes, des groupements de femmes et d'autorités locales afin de diffuser et de mettre en œuvre les informations relatives à une gestion efficace des infrastructures de pêche | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| | | Action 3 : Promouvoir l'utilisation des technologies de pêche respectueuses de l'environnement avec une perspective genre | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| Composante 3 | Encourager et soutenir les femmes et les groupements à mettre en œuvre des projets et initiatives de gestion des zones côtières et qui ont un attrait commercial | Composante 3 | 95.000 | 95.000 | 95.000 | 285.000 |
| | | Action 1 : Développement d'un mécanisme de financement durable des projets et initiatives de gestion des zones côtières avec une perspective genre | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 90.000 |
| | | Action 2 : Appui au développement des initiatives de gestion zones côtières à petite échelle en créant des incitations et en formant les femmes et les groupements de femmes à l'élaboration des propositions de financement | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | Action 3 : Identification et diffusion des informations sur les organismes de financements durable des projets et initiatives de gestion des zones côtières avec une perspective genre | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| Budget Global pour le secteur du littoral | | | 215.700 | 187.000 | 214.200 | 616.900 |

Annexe 4.10 : Coût estimatif détaillé pour les actions spécifiques au secteur du tourisme

| Composantes | | Actions | 2023 | 2024 | 2025 | Coût Total (CT) |
|--|---|--|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Composante 1 | Renforcer les capacités des femmes et des groupements de femme du secteur du tourisme aux effets du changement climatique et développer des stratégies d'adaptation | Composante 1 | | | | |
| | | Action 1 : Organisation des campagnes de mise à jour pour les femmes et les groupements de femmes sur les effets des changements climatiques afin qu'elles développent des stratégies d'adaptation du secteur touristique | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Utilisation des foires touristiques pour diffuser des messages sur les changements climatiques et ses effets sur le genre | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 15.000 |
| | | Action 3 : Identification des types d'emplois et développement des capacités des femmes à occuper les différents postes dans le secteur du tourisme | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| Composante 2 | Valoriser la contribution des femmes et assurer une intégration du genre dans le secteur du tourisme | Composante 2 | 63.350 | 49.000 | 63.350 | 175.700 |
| | | Action 1 : Renforcement des capacités techniques et scientifiques des acteurs du secteur touristique au niveau national et local afin qu'ils documentent les contributions des femmes au secteur et de veiller à l'intégration durable du genre dans le secteur | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| | | Action 2 : Elaboration des plans de rémunération qui valorisent les femmes afin d'assurer leur pleine participation aux initiatives du secteur | 15.000 | 15.000 | 15.000 | 45.000 |
| | | Action 3 : Plaidoyer pour la prise de textes réglementaire instituant un système de quotas dans les entreprises du secteur touristique formel pour les emplois moins qualifiés | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 60.000 |
| Composante 3 | Développer et promouvoir les nouveaux modèles de tourisme qui valorisent les apports des femmes | Composante 3 | 103.350 | 89.000 | 103.350 | 295.700 |
| | | Action 1 : Mise en œuvre d'un projet pilote pour diffuser les nouvelles opportunités d'emploi afin d'encourager les femmes et les groupements de femmes à entreprendre de nouvelles initiatives touristiques | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 150.000 |
| | | Action 2 : Développement des mécanismes de financement et d'accès aux microcrédits pour les femmes et/ou groupement de femmes engagés dans le secteur touristique | 25.000 | 25.000 | 25.000 | 75.000 |
| | | Action 3 : Formation des femmes et des groupements de femmes aux nouveaux modèles d'emploi dans l'écotourisme | 28.350 | 14.000 | 28.350 | 70.700 |
| Budget Global pour le secteur du tourisme | | | 215.050 | 172.000 | 215.050 | 602.100 |

Annexe 5 : Méthodologie de mesure de la performance de mise en œuvre du PAGCCB

Annexe 5.1. Suivi des activités/Action du PAGCCB

| Activités/Actions prévues par option | Activités réalisées | Taux d'exécution (%) | Activités non réalisées | Explication des écarts |
|--------------------------------------|---------------------|----------------------|-------------------------|------------------------|
| Option 1 : | | | | |
| Action 1 | | | | |
| Action 2 | | | | |
| Action 3 | | | | |
| Action n | | | | |
| Option 2 : | | | | |
| Action 1 | | | | |
| Action 2 | | | | |
| Action 3 | | | | |
| Action n | | | | |
| Option 3 : | | | | |
| Action 1 | | | | |
| Action 2 | | | | |
| Action 3 | | | | |
| Action n | | | | |
| Option 4 : | | | | |
| Action 1 | | | | |
| Action 2 | | | | |
| Action 3 | | | | |
| Action n | | | | |

Annexe 5.2. Suivi des résultats du PAGCCB

| Résultats | Intitulé des indicateurs | Unité de mesure | Référence de base | Niveau prévu | Niveau de réalisation à la date de ... |
|-------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|--------------|--|
| Option 1 : | | | | | |
| Résultat 1 | | | | | |
| Résultat 2 | | | | | |
| Résultat 3 | | | | | |
| Résultat n | | | | | |
| Option 2 : | | | | | |
| Résultat 1 | | | | | |
| Résultat 2 | | | | | |
| Résultat 3 | | | | | |
| Résultat n | | | | | |
| Option 3 : | | | | | |
| Résultat 1 | | | | | |
| Résultat 2 | | | | | |
| Résultat 3 | | | | | |
| Résultat n | | | | | |
| Option 4 : | | | | | |
| Résultat 1 | | | | | |
| Résultat 2 | | | | | |
| Résultat 3 | | | | | |
| Résultat n | | | | | |

Annexe 4.3. Suivi des impacts du PAGCCB

| Objectifs spécifiques | Intitulé des indicateurs | Unité de mesure | Référence de base | Niveau prévu | Niveau de réalisation à la date de ... |
|-----------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|--------------|--|
| Option 1 : | | | | | |
| Objectif 1 | | | | | |
| Objectif 2 | | | | | |
| Objectif 3 | | | | | |
| Objectif n | | | | | |
| Option 2 : | | | | | |
| Objectif 1 | | | | | |
| Objectif 2 | | | | | |
| Objectif 3 | | | | | |
| Objectif n | | | | | |
| Option 3 : | | | | | |
| Objectif 1 | | | | | |
| Objectif 2 | | | | | |
| Objectif 3 | | | | | |
| Objectif n | | | | | |
| Option 4 : | | | | | |
| Objectif 1 | | | | | |
| Objectif 2 | | | | | |
| Objectif 3 | | | | | |
| Objectif n | | | | | |